

## Les Expos s'inclinent 3 à 0 et glissent à 3 matches de la tête

D1

# Aux urnes le 25 septembre

par Norman DELISLE  
**QUÉBEC (PC)** — Les électeurs québécois iront aux urnes le 25 septembre. En l'annonçant, hier après-midi, le premier ministre du Québec et chef libéral, Robert Bourassa, a invité les Québécois à «juger l'arbre à ses fruits» et a dressé un bilan flatteur de son gouvernement qui, croit-il, mérite de nouveau la confiance des électeurs.

«Nous méritons mieux que cela et nous sommes prêts à assumer le pouvoir», a aussitôt répliqué le

chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, en réagissant au déclenchement des élections.

M. Bourassa avait convoqué le conseil des ministres à 10h30, hier, pour faire adopter le décret d'élections. Après l'avoir présenté au lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne, une heure plus tard, le premier ministre a rencontré la presse pour dresser un bilan de ses quatre années de pouvoir.

### Thèmes

«Les libéraux ont assuré le renouveau de l'économie et réunissent la meilleure équipe pour l'avenir du Québec», a dit le chef libéral. Les engagements pris en 1985 ont été réalisés dans la plupart des domaines, notamment dans le domaine de la santé où il y a eu désengorgement des urgences dans les hôpitaux, affirme-t-il.

Des efforts ont aussi été consentis dans le domaine de l'environnement, dans le dossier linguistique et en faveur d'une politique familiale, a-t-il poursuivi.

M. Bourassa a soigneusement évité des prises de position tranchées sur les sujets litigieux de l'heure, que ce soit le refus de la Grande-Bretagne d'accueillir les déchets toxiques en provenance du Québec, l'avortement, l'éventuel rejet par le Canada anglais de l'Accord du lac Meech ou la

nouvelle taxe fédérale sur les biens et services.

M. Bourassa a affirmé qu'il avait des garanties que les déchets toxiques seront reçus en Grande-Bretagne, qu'il fallait attendre les motifs de la décision de la Cour suprême dans le dossier de l'avortement, qu'il était trop tôt pour sonner le glas de l'Accord du lac Meech. Et il a promis la vigilance de son gouvernement contre les empiètements d'Ottawa dans les champs de taxation.

### Pourquoi le 25 septembre?

Pourquoi des élections le 25 septembre et non plus tard à l'automne? Il fallait éviter le chevauchement avec les élections municipales du 5 novembre, dans plusieurs grandes villes du Québec, et élire le plus tôt possible le nouveau gouvernement pour négocier avec les employés du secteur public, a répondu M. Bourassa.

Il fallait que le nouveau chef du gouvernement soit connu à temps pour la conférence fédérale-provinciale sur l'économie prévue pour le début de novembre.

«Je suis très confiant. C'est ma cinquième élection générale comme premier ministre et j'en ai remporté trois des quatre premières. Mais je ne prends rien pour acquis», a-t-il conclu.

### Parizeau

Pour sa part, le chef péquiste Jacques Parizeau trace un bilan plutôt sombre des quatre ans de pouvoir des libéraux.

Les services de santé se sont détériorés, le chômage est élevé, il y



Le premier ministre Robert Bourassa (à gauche) et le chef de l'Opposition, Jacques Parizeau, se sont croisés entre deux conférences de presse, hier.

a eu échec dans la politique linguistique et dans l'Accord du lac

Meech et la qualité de l'environnement ne s'est pas améliorée.

Parizeau a expliqué que tous les candidats péquistes seront choisis d'ici le 29 août et lui-même sera candidat, lundi, à l'investiture péquiste du comté de L'Assomption où il a été député de 1976 à 1984.

Même si le Parti québécois part deuxième dans les sondages, M. Parizeau a mis le chef libéral en garde contre ce qu'il a appelé «le syndrome de Galarraga».

Le joueur de premier but des Expos de Montréal, Andres Galarraga, avait prédit que son équipe allait balayer l'adversaire, les Mets de New York, en fin de semaine, mais s'est retrouvé le bec à l'eau avec trois défaites et les Expos ont perdu la première position au classement. «Je dis à M. Bourassa: attention au syndrome de Galarraga», a averti le chef péquiste.

M. Parizeau a enfin noté le problème que les étudiants de niveau collégial et universitaire auront à s'inscrire sur les listes électorales, le recensement se déroulant en plein durant la période d'installation sur les campus pour l'année scolaire.

- 323 000 électeurs pourront voter dans les comtés de l'Estrie **A 2**
- Bourassa est fort de l'expérience de sept campagnes électorales **B 1**
- Jacques Parizeau se présente avec un parti uni derrière lui **B 1**
- Les deux principaux chefs ne pourront éviter le débat télévisé **B 3**

## 6000 kilos de BPC de la Dominion Textile de Sherbrooke sont refusés à Londres

par Linda GIGUÈRE et la Presse Canadienne  
**SHERBROOKE** — Le cargo de biphényles polychlorés (BPC) refusé, hier, au port britannique de Tilbury, à Londres, contient 6000 kilos de BPC qui proviennent de l'usine Dominion Textile de Sherbrooke.

C'est ce qu'a confirmé, en fin d'après-midi, le relationniste de Dominion Textile, Michel Dufour.

Ces BPC font partie du cinquième chargement que l'entreprise expédie en Grande-Bretagne, depuis 1988. Les trois premiers ont quitté le réseau canadien de Dominion Textile l'an passé alors qu'une quatrième cargaison a atteint les terres anglaises cette année.

«On est un peu sur le qui-vive», a déclaré Michel Dufour. Le bateau revient. Il sera ici dans deux semaines. Nous avons proposé au transporteur de les entreposer à nouveau à Sherbrooke.

Tout utilisateur de BPC a la responsabilité d'en disposer. Toutefois, précise M. Dufour, «on est un peu lié à la décision du gouvernement. Au Québec, a-t-il rappelé, il n'y a pas de site de destruction des BPC. On est donc obligé de regarder ailleurs. Si on nous empêche de les transporter à l'extérieur du Québec, il faudra que quelqu'un désigne un endroit.»

### Usage

Les déchets toxiques refusés étaient utilisés comme réfrigérants pour les transformateurs et les condensateurs du système bio-électrique de Dominion Textile. En 1980, la compagnie a commencé à les retirer de sa production et à les entreposer dans un endroit sécuritaire, en attendant leur destruction.

La totalité de ses usines du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse entreposait alors 87 000 kilogrammes de BPC. L'an dernier, il en restait 43 000 kg. La Dominion Textile a alors signé un contrat de vente avec la compagnie Provirotec de Montréal, laquelle devait se charger du transport et de la destruction des BPC.

Aujourd'hui, il en reste 35 000 kg, répartis à travers les usines canadiennes, dont Sherbrooke et Magog. «Vers la fin de 1989, on de-

chaine, il a déclaré qu'il avait adopté la même position.

Les déchets hautement toxiques transportés par le navire soviétique étaient destinés à l'incinération. Mais l'inquiétude de l'opinion publique et les pressions de l'organisation environnementale Greenpeace ont amené les autorités du port de Tilbury à refuser le déchargement des BPC.

Hier matin, à bord de canots pneumatiques, des membres de Greenpeace sont allés à la rencontre du navire soviétique pour tenter de stopper sa course vers Tilbury. Ils n'y ont pas réussi mais ont tout de même pu accrocher sur le navire une immense bannière jaune et noire sur laquelle était dessinée une tête de mort.

### A Liverpool

Hier soir, les autorités du port de Liverpool et des porte-parole syndicaux de l'endroit ont déclaré qu'eux aussi refuseraient d'admettre les BPC.

«Nous ne voyons pas pourquoi ce pays devrait s'occuper des déchets industriels des autres, surtout pas d'un pays comme le Ca-

nada qui a des terres immenses et une population moins importante que la nôtre. Je suis certain qu'ils disposent de suffisamment d'endroits pour faire incinérer leurs propres BPC, tout comme nous le faisons avec les nôtres», a déclaré le leader d'un syndicat de Liverpool, Jack Dempsey.

Le seul endroit au Canada où l'on peut faire incinérer des BPC est l'Alberta mais le gouvernement de cette province a récemment décidé de n'accepter que les déchets toxiques provenant de l'intérieur de la province.

Entre 1500 et 3600 tonnes de produits contaminés aux BPC devaient quitter Saint-Basile-LeGrand pour être déchargées dans le port de Liverpool à partir de mercredi prochain, et au cours des 15 prochaines semaines.

Le gouvernement québécois avait conclu une entente avec Rechem International, propriétaire de l'incinérateur de Pontypool, dans le but de se débarrasser des BPC de Saint-Basile.

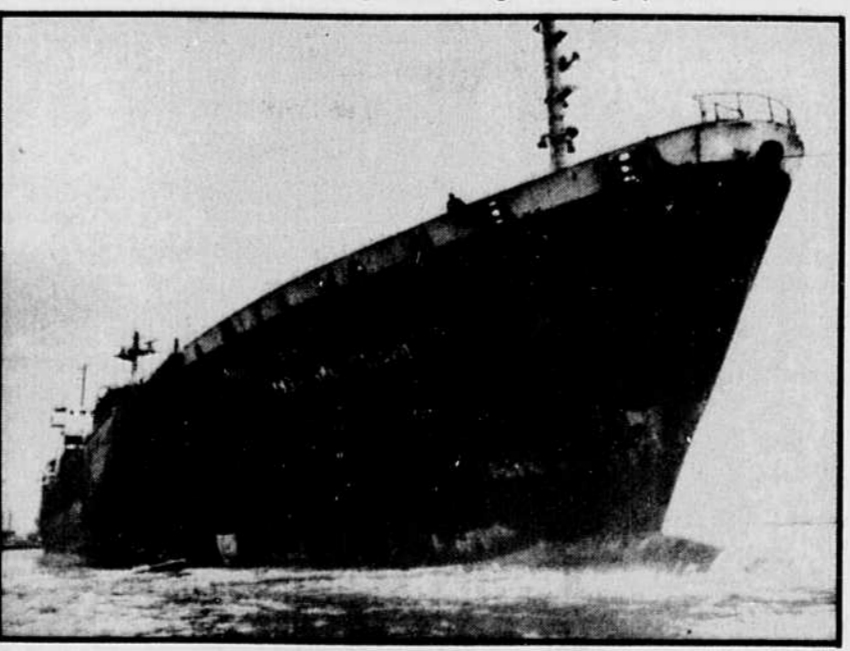
### Un début

«Nous souhaitons que le message se rende jusqu'au Canada. Nous ne voulons pas de leurs déchets», a déclaré un porte-parole de Greenpeace, Paul Horsman.

Des groupes de citoyens et des politiciens du Pays de Galles se sont dits encouragés par la décision des autorités portuaires et ont annoncé leur ferme intention de continuer la lutte en vue d'empêcher que d'autres BPC du Canada soient expédiés en Angleterre.

Le gouvernement britannique a déjà déclaré que si les rigoureux critères de sécurité étaient remplis, il ne s'opposerait pas à ce qu'on se débarrasse des BPC en Angleterre.

Mais il a précisé que la décision finale revenait habituellement aux autorités locales où se trouvent les incinérateurs. La ministre de l'Environnement du Québec, Lise Bacon, a refusé hier de dévoiler les hypothèses de solution que son ministère envisageait. «Nous envisageons plusieurs hypothèses pour faire face au problème et nous les ferons connaître en temps et lieu», a-t-elle dit.



Le navire soviétique Khudoznik Saryan n'a pu débarquer sa cargaison de BPC, hier, au port de Tilbury, à Londres. Les barils de BPC sont retournés à l'expéditeur.

## Le Centre de santé des femmes a aidé Chantal à se faire avorter

par Rollande PARENT  
**MONTRÉAL (PC)** — Deux membres du personnel du Centre de santé des femmes de Montréal ont aidé Chantal Daigle à trouver un médecin acceptant de l'avorter et l'ont accompagnée le moment venu, vraisemblablement aux États-Unis, dans les jours qui ont suivi la décision de la Cour d'appel qui lui interdisait de se faire avorter.

Les coûts occasionnés par cette interruption de grossesse ont été défrayés à même les fonds recueillis par la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, lors de la manifestation tenue le 27 juillet, au lendemain de la décision de la Cour d'appel interdisant à Mme Daigle de se faire avorter.

C'est ce qui ressort des informations données hier, en conférence de presse, par des représentantes du Centre de santé des femmes de Montréal et de la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit.

### Aide demandée

Selon Lise Gratton et Marie-Paule Lanthier, du Centre de santé, Mme Daigle leur a demandé par téléphone de l'aider pour interrompre sa grossesse.

Une rencontre a été fixée, comme il est d'usage dans ces cas-là, pour voir si elle était bien décidée à aller jusqu'au bout, si elle n'avait pas quelques hésitations.

«Chantal Daigle n'a pas perdu la tête, n'a pas paniqué. Elle a posé son geste librement, après mûre réflexion», a assuré Lise Gratton, contre-disant ainsi les propos de militants pro-vie qui ont soutenu qu'elle avait craqué sous la pression.

«Nous étions avec Chantal, nous l'avons accompagnée pour l'intervention», a dit Lise Gratton.

### 21 ou 22 semaines

Par ailleurs, les deux femmes du Centre de santé ont indiqué qu'il était faux de dire qu'il est impossible au Québec d'obtenir un avortement après 20 semaines, comme plusieurs médias l'ont prétendu.

Dans ce cas-ci, ce n'est pas tant le stade avancé de la grossesse (21 ou 22 semaines) qui aurait empêché Chantal Daigle d'obtenir un avortement au Québec mais le fait qu'aucun médecin ne voulait défier l'injonction obtenue par son ex-ami Jean-Guy Tremblay.

«A cause de l'injonction, il n'y avait personne qui s'offrait pour nous donner le service», a confié Mme Gratton.

«Partout au Québec, on constatait qu'il était impossible pour elle d'avoir ce service auquel elle avait droit», a-t-elle ajouté.

En acceptant de l'aider, les deux femmes du Centre de santé savaient qu'elles devenaient complices mais peu leur chaut, ont-elles dit.

Elles croient que les temps difficiles vécus par Mme Daigle sont derrière elle, en raison particulièrement du support familial.

«Ayant vécu avec Chantal, je peux vous dire qu'elle a un soutien familial extrêmement fort, présent. Elle était déterminée. Il n'y avait aucune ambivalence chez elle. C'est sa force», a affirmé Lise Gratton.

### Surveillance

Au cours des dernières semaines, autant les gens de la Coalition québécoise pour l'avortement libre et gratuit que ceux du Centre de santé des femmes du Québec ont acquis la conviction d'être surveillés, au téléphone notamment et par des hommes assis dans des autos stationnées.

Mais ces femmes ignorent s'il s'agissait de policiers ou encore de militants de groupes pro-vie.

### LA MÉTÉO

(222e jour de l'année)  
 Variable: 12 à 24 C  
 Lever du soleil: 5h41  
 Coucher du soleil: 20h03  
 Demain: beau.  
 Détail: page B-5

### MAGOG

Un détenu se pend avec ses lacets dans sa cellule **A 4**

SIROP D'ÉRABLE  
 20 millions \$ de Québec et Ottawa pour les surplus? **A 7**

### INDEX

Arts: page D-5  
 Carrières et professions: page A-2  
 Décès: page C-8  
 De tout et de tous: page B-5  
 Économie: page C-1  
 Petites annonces: page C-4  
 Sports: page D-1  
 Vivre: page B-4

## Aux urnes le 25 septembre

# 323 000 électeurs pourront se rendre voter

par Michel MORIN  
**SHERBROOKE** — En Estrie, dans les neuf comtés desservis par LA TRIBUNE, plus de 323 000 électeurs et électrices pourront se prévaloir de leur droit de vote afin d'élire des représentants dans Arthabaska, Drummond, Frontenac, Johnson, Mégantic-Compton, Orford, Richmond, Saint-François et Sherbrooke.

En vertu du nouveau découpage des comtés proposé par la Commission de la représentation électorale du Québec, quatre de ces comtés ont été modifiés géographiquement, modifications qui affectent le nombre d'électeurs éligibles à voter. Il s'agit des circonscriptions d'Arthabaska, de Drummond, de Johnson et

de Richmond. Dans Arthabaska, comté formé des principales municipalités d'Arthabaska, Norbertville, Plessisville, Princeville et Victoriaville, 39 103 contribuables pourront voter. Cette circonscription est représentée à l'Assemblée nationale par le libéral Laurier Gardner. Il aura à affronter

le péquiste Jacques Baril, ancien député, qui tente un retour en politique provinciale.

Dans la circonscription de Drummond, où le Parti libéral est représenté à Québec par Jean-Guy St-Roch, 39 940 contribuables pourront se rendre aux urnes. Le comté de Drummond est, bien sûr, constitué de la ville de Drummondville, du village de

composé de 32 805 électeurs et électrices. En outre, composée des municipalités d'Acton Vale, Bromptonville, Kingsbury, Roxton Falls, Saint-Denis-de-Brompton, Valcourt et Windsor, cette circonscription promet une lutte intéressante entre la péquiste Carmen Juneau et le libéral Denis Laflamme.

Le vaste et moins peuplé

Le comté de Richmond, composé des municipalités d'Asbestos, Kingsley Falls, Richmond, Saint-Camille, Saint-Claude, Saint-Georges-de-Windsor, Warwick et Wottonville, regroupe 31 309 électeurs. C'est le libéral Yvon Vallières qui le représente à l'Assemblée nationale. L'ancien président de l'Association péquiste de Richmond, Richard Arsenault, pourrait tenter de se faire désigner candidat.

Dans la circonscription de Saint-François, 39 700 électeurs et électrices auront droit de vote. Composée des municipalités d'Ascot, Ascot Corner, Compton, Fleurimont, Lennoxville et Waterville, le comté de Saint-François appartient au PLQ. C'est la députée-ministre Monique Gagnon-Tremblay qui représente ce comté à Québec. La rumeur veut que l'ancien député péquiste de cette circonscription, Réal Rancourt, tente un retour.

Enfin, le comté de Sherbrooke, uniquement formé par la partie de la ville de Sherbrooke située à l'ouest de la rivière St-François, compte 38 722 électeurs. C'est le député André J. Hamel (PLQ) qui siège à l'Assemblée nationale à titre de représentant de cette circonscription.

Il appert que trois ou quatre candidats tenteront de se faire élire à l'assemblée d'investiture du PQ dans ce comté. Un de ceux-ci croquera ensuite le fer avec M. Hamel. Déjà, Claude Forgues et André Turmel ont annoncé leur intention de briguer l'investiture.

### Assemblées à tenir

Les prochaines semaines seront passablement occupées pour les troupes péquistes en Estrie. Des assemblées d'investiture devront se tenir dans pas moins de sept des neuf circonscriptions.

## Johnson: coup d'envoi par le chef péquiste Parizeau

**WINDSOR (MM)** — Le Parti québécois tiendra dimanche, dans le comté de Johnson, une assemblée d'investiture visant à déterminer le choix du candidat qui défendra les couleurs de cette formation politique, lors des élections provinciales.

A moins d'une surprise que bien peu d'observateurs soupçonnent, il apparaît évident que Mme Carmen Juneau, actuelle députée de cette circonscription, sera désignée sans opposition.

A tout événement, les personnes intéressées à soumettre leur candidature ont jusqu'au 12 août, 19h30, pour le faire.

L'assemblée d'investiture, qui se déroulera au Centre communautaire René-Lévesque, rue St-Georges à Windsor, sera rehaussée par la présence du chef du Parti québécois, Jacques Parizeau.

M. Parizeau donnera pour ainsi dire le coup d'envoi à la campagne électorale provinciale. Sa venue dans Johnson, qui est incidemment le seul comté de l'Estrie représenté par une députée péquiste, s'explique par la volonté du PQ de tout mettre en œuvre pour ne pas céder aux mains des libéraux cette circonscription.

De même, les troupes libérales ne voudront ménager aucun ef-

fort pour faire élire leur candidat, Denis Laflamme, un jeune médecin demeurant à Acton Vale

### En pleine forme

La députée Juneau dit se sentir dans une forme resplendissante et prête à livrer bataille à son adversaire libéral.

Lors d'un entretien téléphonique, Mme Juneau a souligné qu'elle avait bien hâte que le premier ministre Bourassa déclenche les élections.

«Je suis prête sur toute la ligne. Mon organisation est en place et les militants(es) ne demandent pas mieux que de travailler afin de conserver le comté de Johnson au Parti québécois.»

A propos de son adversaire Denis Laflamme, Mme Juneau dit savoir qu'il a la réputation d'être un excellent médecin. «Et dans un comté, ça prend un médecin... et une députée!»

A en juger par les propos de la députée Juneau, il y a déjà quelques jours que la campagne électorale est amorcée dans Johnson.

«Mes adversaires politiques ont rencontré des militants et ils font croire que ma santé est chancelante, ce qui est totalement faux. Comme subterfuge, ils pourraient trouver mieux. Mais en dépit de tout ça, je ne peux pas dire que j'ai des ennemis. J'ai plutôt des adversaires.»



Monique Gagnon-Tremblay



Carmen Juneau

Saint-Germain-de-Grantham et des paroisses de Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham et Saint-Majorique-de-Grantham. Les municipalités de Grantham-Ouest, Saint-Charles-de-Drummond et de Saint-Nicéphore complètent sa composition.

Le comté de Frontenac, représenté à Québec par le libéral Roger Lefebvre, verra 35 589 personnes avoir droit de vote, lesquelles sont réparties dans les principales municipalités de Black Lake, Broughton, Robertsonville, East Dismal et Thetford Mines.

### Près de Sherbrooke

Plus près du Sherbrooke métropolitain se dressent six circonscriptions électorales (Johnson, Mégantic-Compton, Orford, Richmond, Saint-François et Sherbrooke) dans lesquelles près de 209 000 électeurs et électrices seront appelés aux urnes.

Dans Johnson, seul comté représenté par une députée péquiste, Carmen Juneau, l'électorat se

compte de Mégantic-Compton (28 257), risque aussi d'offrir de l'action. Madeleine Bélanger, députée libérale, aura à affronter le péquiste Léon Ducharme, préfet de la MRC du Haut-St-François, une personnalité que l'on dit bien en vue dans la circonscription. Les municipalités de Bury, Cookshire, East Angus, Frontenac, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, La Patrie, Sawyerville, Scotstown et Weedon Centre composent ce comté.

### A venir

Dans Orford, où le libéral Georges Vaillancourt tire sa révérence après 29 ans de vie politique provinciale, rien n'est officiellement connu, si ce n'est le chiffre de l'électorat, soit 37 926. Ni le candidat du PLQ, pas plus que le représentant du PQ, n'ont encore été choisis. L'assemblée d'investiture libérale se tient toutefois ce vendredi, à Magog. Elle met aux prises Robert Benoît, président du PLQ, et Gaétan Lavallée, maire de Rock Forest.

## Orford: dernier sprint pour les organisateurs libéraux

**ROCK FOREST (MM)** — Les vedettes s'éclipsent. Au tour maintenant des organisations de chaque candidat de jouer.

Les deux derniers jours de la campagne devant conduire, demain soir, à l'assemblée d'investiture du Parti libéral dans Orford, seront l'affaire des comités organisateurs.

A moins d'une attaque déplacée de l'un ou l'autre des candidats, Robert Benoît et Gaétan Lavallée, qui inciteront à des deux belligérants à réagir publiquement, il semble que les deux prétendants à la succession de Georges Vaillancourt demeureront relativement calmes.

De fait, les deux candidats auraient été avertis par leur organisation respective de ne pas remuer inutilement ciel et terre. Le dernier sprint, ce sont les principaux organisateurs des deux clans qui y veillent.

Robert Benoît, président du Parti libéral du Québec, profitera des derniers moments pour mul-

tiplier les rencontres personnelles. Le maire de Rock Forest, Gaétan Lavallée, terminera d'abord sa tournée des militants, avant d'établir des contacts avec des personnalités du comté dont l'influence pourrait, croit-on, parmi ses organisateurs, faire changer le cours de la campagne.

### Feuillelet électoral

Au cours des derniers jours, le clan Lavallée a publié et fait circuler un feuillelet électoral à l'intérieur duquel sont décrites les réalisations de l'homme d'affaires et maire de Rock Forest.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, la publication de ce bulletin aurait quelque peu dérangé l'équipe de Robert Benoît, mais pas au point de provoquer chez ce dernier une réaction.

A quelques heures de la tenue de l'assemblée d'investiture, les deux clans s'attendent mutuellement à des attaques, à des coups bas de l'adversaire.

L'assemblée d'investiture se tient demain soir, à 20h00, à l'aréna de Magog.

# Aéroport: le député André J. Hamel irrite les dirigeants

par François GOUGEON  
**SHERBROOKE** — Les dirigeants du Comité régional de l'aéroport de Sherbrooke n'ont guère digéré hier les remarques du député André J. Hamel, de Sherbrooke, plaçant en faveur d'un déplacement vers l'ouest des activités aéroportuaires de la région.

«Je ne mets pas en doute la bonne foi de M. Hamel mais je prends bonne note que son intervention survient à la veille du déclenchement d'une élection générale au Québec», a lancé, irrité, le président de l'organisme et conseiller municipal à Sherbrooke, Bernard Tanguay.

«Je pense, a-t-il promptement

enchaîné, que ça fait au moins 20 ans que ce genre de question revient régulièrement. Pourtant, toutes les études que les spécialistes ont menées sur le sujet, y compris des fonctionnaires du gouvernement du Québec, ont toujours conclu que le site d'East Angus convient parfaitement. Je comprends mal aujourd'hui

qu'on cherche à revenir là-dessus. Mais j'espère une fois pour toute que l'ensemble des intervenants du milieu vont à l'avenir déployer leurs efforts pour chercher à améliorer cet aéroport régional au lieu d'essayer de réinventer la roue!»

Soutenant que les citoyens de la région n'ont «aucunement à être gênés de leur aéroport doté d'équipement moderne et rénové à grands frais», le conseiller Tanguay trouve d'autant plus «curieuse» l'intervention du député Hamel, dans la mesure où le gouvernement que ce dernier représente a annoncé, pas plus tard que la semaine dernière, son intention d'investir 10 millions \$ pour prolonger l'autoroute du CHUS (voie de contournement nord), en direction d'East Angus. Il s'agit du troisième tronçon, sur six kilomètres. «Je pense qu'il faut être conséquent en quelque part», a lancé Bernard Tanguay.

Dans la même veine, le vices-président et représentant du milieu régional, le préfet Wells Coates, de la MRC du Haut St-François, estime qu'une fois cette route construite, il ne faudra compter que 15 minutes entre l'aé-

roport et le parc industriel de Sherbrooke.

«Je suis très surpris des propos du député de Sherbrooke. A moins que le gouvernement du Québec juge avoir assez d'argent à gaspiller pour aménager et maintenir un deuxième aéroport

dans la région», devait-il alléguer, rappelant lui aussi les résultats d'études antérieures, dont l'une concluait que le secteur Rock Forest-Deauville ne se prêterait guère à des installations aéroportuaires, en raison de bancs de brouillard plus fré-

quents à cet endroit. «Et à ce moment-là, devait-il conclure, quand ces études très sérieuses ont été connues, tout le monde s'est rallié en faveur du site d'East Angus. C'est drôle qu'on cherche aujourd'hui à revenir sur ce sujet.»

## Lavallée renchérit avec d'autres arguments

**ROCK FOREST (MM)** — «La déclaration du député de Sherbrooke démontre bien que je ne suis pas seul à m'intéresser au développement de la région. André Hamel sent aussi le besoin de doter la région d'un véritable aéroport, qui serait mieux situé que l'aéroport de Sherbrooke.»

Ainsi a réagi le maire de Rock Forest, Gaétan Lavallée, aux propos tenus par André J. Hamel, lesquels constituent un appui au projet de création d'un nouvel aéroport en région, que caresse M. Lavallée et quelques autres hommes d'affaires.

Il y a quelques semaines, le

maire de Rock Forest avait lancé l'idée de créer un comité qui verrait à promouvoir la concrétisation de ce projet. Depuis la diffusion et la publication de cette nouvelle, aucune réaction ne s'était fait entendre.

La déclaration du député provincial de Sherbrooke, André J. Hamel, ravive donc cette idée.

Essentiellement, le maire Lavallée soutient que l'actuel aéroport de Sherbrooke, en bordure de la route 112 près d'East Angus, souffre énormément de sa localisation.

«Partir de Rock Forest, de Magog ou de St-Elie d'Orford pour se rendre à l'aéroport de Sherbrooke, ça prend à peu près 45 minutes. C'est presque aussi long que de se rendre directement à Montréal. Non, même si j'ai accepté, comme maire de Rock Forest, de souscrire 1 \$ par tête de pipe pour supporter l'aéroport, je n'y crois pas. Il faut un nouvel aéroport du côté de St-Elie d'Orford ou Deauville, je ne sais trop, pour desservir notre commerce et notre tourisme», soutient fermement Gaétan Lavallée, visiblement comblé de l'appui donné à son projet par le député Hamel.

### Comme en Floride

La construction d'un nouvel aéroport, mieux situé géographiquement, à partir de fonds amassés dans le secteur privé, permettrait à la région de connaître un nouvel essor, comme ce fut le cas pour la Floride, estime Gaétan Lavallée.

«En Floride, on retrouve de petits aéroports presque partout, dans toutes les villes d'importance. Ces aéroports ont largement contribué au développement de la Floride et je pense sincèrement que notre région, sur une plus petite base, pourrait aussi bénéficier de l'arrivée d'un nouvel aéroport.»

Parlant du parc industriel de Sherbrooke, lequel profite autant à la ville de Sherbrooke qu'aux municipalités de banlieue, M. Lavallée croit que la construction d'un aéroport situé plus près de ce pôle d'attraction ferait bien des heureux.

«Sachant qu'ils ont presque 45 minutes de route à faire entre East Angus et le parc industriel de Sherbrooke, les hommes d'affaires préfèrent conduire leur voiture. Mais je suis certain que ce serait différent si l'aéroport était mieux localisé.»

**la tribune**

**VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE**

**Cheribourg**  
LE THÉÂTRE

**Gagnez UN DES 10 FORFAITS SOUPER-THÉÂTRE pour 2 personnes**

**Ça va être ta fête!**

de Renée Taylor et Joseph Bologna





**FORFAIT SOUPER-THÉÂTRE**  
Souper-théâtre à la table d'hôte (5 services)  
Valeur de \$44,00 par personne (taxe et service inclus)  
Valable jusqu'au 2 septembre 1989 inclusivement.

**CONCOURS: "LA TRIBUNE VOUS ENVOIE AU THÉÂTRE"**  
La Tribune  
C.P. 2450, Sherbrooke, Qc, J1J 4H3

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Abonné(e) à La Tribune... Oui  Non

2500

**LoTo 6 / 49:13 - 22 - 24 - 34 - 37 - 44 (47)**

**CARRIÈRES ET PROFESSIONS**

OFFRE D'EMPLOI

**SÉMINAIRE DE SHERBROOKE**

COURS SECONDAIRE

**Professeur d'anglais**

Temps partiel  
1 groupe en 2e secondaire  
2 groupes en 4e secondaire

**Qualifications requises:**

- être légalement qualifié
- études spécialisées dans la matière.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et des documents attestant de leur formation pour le 15 août à 20h00.

À:

**LE DIRECTEUR DU PERSONNEL**  
Séminaire de Sherbrooke  
195, rue Marquette  
Sherbrooke, Qué.  
J1H 1L6

2163

**King wellington**  
RÉDIGÉ EN COLLABORATION

**carnet**

François Huot aimerait bien s'offrir des vacances l'hiver prochain dans un endroit très spécial. Il souhaite amener son épouse à «Honeymoon»... si seulement il peut trouver quelqu'un pour lui expliquer en français où cela est situé.

— O —

L'Association québécoise des techniques de l'eau maintient la recommandation de ne pas arroser au cours des prochains jours...

— O —

Benoît Bachand a dû écopier l'eau dans son 4x4 décapotable après que le pire orage de la décennie se soit abattu sur son véhicule qui était coincé sur une autoroute dans la région de Boston...

— O —

Denis Lapointe est devenu un grand spécialiste des lignes blanches... de mouffette. Et cela ne remonte qu'à quelques jours. Si vous allez chez lui, vous pourrez le constater...

— O —

Si vous rencontrez Marcel

Côté, demandez-lui pourquoi il ne s'enraie plus que la nuit à la course à pied. La réponse vous surprendra sans aucun doute possible.

— O —

Marc Royer a constaté qu'il était toujours plus facile de jouer les gérants d'estrade que de chasser les souliers d'industriel à la balle. Heureusement pour lui que son épouse a gagné car il aurait été quitte pour en entendre parler pendant un an...

— O —

Le ministre Jean Charest s'est fait remarquer au Club de golf de Sherbrooke, hier, en arrivant avec un ensemble de bâtons de golf très spécial. De marque «location», pour ainsi dire...

**La Quotidienne**  
7-1-5  
6-4-7-1

# Avortement: position claire réclamée de Gagnon-Tremblay

par Linda GIGUÈRE  
SHERBROOKE — La Coalition pour le droit à l'avortement libre et gratuit, section Sherbrooke, exige que le ministre délégué à la Condition féminine, Monique Gagnon-Tremblay, se positionne clairement sur la question de l'avortement.

«Il faut le rappeler à ses devoirs», a claironné, hier en conférence de presse, la porte-parole de la coalition, Manon-Ann Blanchard.

Selon Mme Blanchard, l'avortement, quoi qu'en dise le premier ministre du Québec, sera un enjeu fondamental lors des prochaines élections. Le parti au pouvoir, a-t-elle fait remarquer, n'a pas une position très libérale sur la question, et Mme Gagnon-Tremblay elle-même est imprécise sur ce dossier.

«L'un des premiers gestes qu'elle doit poser, en tant que ministre déléguée à la condition des femmes, c'est de faire passer la position que les femmes revendiquent, a affirmé Chantal Charest, membre de la coalition. Si elle se dit porte-parole des femmes, qu'elle le montre!»

La coalition pour le droit à l'avortement somme le gouvernement de s'engager à offrir des services d'avortement accessibles dans toutes les régions. «Ici, au Québec, les services ne sont pas toujours accessibles et certaines régions en sont totalement dépourvues», a dit Chantal Charest.

En outre, la coalition pour le droit à l'avortement demande à Monique Gagnon-Tremblay d'intervenir auprès de ses collègues du cabinet afin qu'ils se prononcent, eux aussi, au cours de la campagne électorale.

Selon la coalition, l'attitude du procureur général du Québec, qui laisse planer la possibilité de poursuites contre Mme Daigle, reflète bien la position du Parti libéral en matière d'avortement. «C'est un gouvernement du Parti libéral avec M. Bourassa comme premier ministre, qui avait poursuivi le Dr Morgentaler, a rappelé Chantal Charest. C'est lui aussi qui affirmait, plus récemment, par la voix du premier ministre suppléant, Claude Ryan, que le jugement de la Cour d'appel était juste dans l'affaire Daigle.»

## Femmes partagées

Rejointe à son bureau de Québec, la ministre Monique Gagnon-Tremblay a précisé qu'en matière d'avortement sa position est connue depuis toujours. «Personne n'est pour l'avortement, a-t-elle affirmé. On est tous contre. Ce qu'il faut, c'est corriger les causes socio-économiques qui nous amènent à recourir à l'avortement.»

La ministre a expliqué que, sur cette question délicate, il n'existe aucune solution magique. «L'avortement fait appel aux responsabilités, aux va-

leurs et aux croyances religieuses, a-t-elle fait remarquer. Il est donc difficile d'imposer une opinion à un collègue.»

Monique Gagnon-Tremblay n'a nullement l'intention de faire de l'avortement un des thèmes de la campagne électorale. «Je représente l'ensemble des femmes du Québec, a-t-elle ajouté. Les femmes sont aussi partagées sur l'avortement que l'ensemble de la population. Je me dois de respecter leur opinion», a-t-elle tranché.

## Législation

Par ailleurs, la coalition pour le droit à l'avortement a rappelé qu'elle ne veut pas d'une législation de la part du gouvernement fédéral. «Il est inacceptable qu'une législation vienne restreindre l'avortement», a déclaré Mme Charest.

A ce titre, les partisans du libre choix tiendront, le 14 octobre prochain, une manifestation pan-canadienne afin d'obtenir des services gratuits et accessibles à travers tout le pays. «Le débat juridique n'est pas terminé, a affirmé Mme Charest. Nous devons continuer nos pressions, non seulement pour prévenir une nouvelle législation fédérale, mais pour faire en sorte d'empêcher d'autres attaques légales de la part de pro-vie.»

## On a désobéi et on va continuer

La coalition a tenu à réagir à l'éditorial publié dans La Tribune d'hier, signé par M. Roch Bilodeau, chef éditorialiste adjoint.

Dans son opinion, M. Bilodeau expliquait qu'en se faisant avorter avant d'avoir entendu le jugement de la Cour suprême, Chantal Daigle avait fait preuve de «mépris à l'endroit de nos institutions judiciaires». A la limite, écrivait-il, le fait que les pro-choix célèbrent «l'héroïne qui a fait primer ses droits», c'est justifier l'anarchie.

«C'est tout à fait vrai, a reconnu Manon-Ann Blanchard. On a désobéi. Nous, les femmes, avons beaucoup de difficulté à faire reconnaître nos droits. Nos grands-mères aussi ont désobéi. Des millions de femmes, qui se sont fait avorter par le passé, n'étaient pas légales. Monsieur l'éditorialiste a raison. On a désobéi et on va continuer!»

## Rassemblement

Les militants pro-choix de la région se sont rassemblés, hier soir, devant le Palais de Justice de Sherbrooke. Par ce geste, ils ont voulu rappeler au gouvernement leur opposition à toute nouvelle législation criminalisant l'avortement.

Leur action visait également à exiger que cessent toute procédure judiciaire envers les femmes qui ont recours à l'avortement ou les médecins qui le pratiquent.

# Sondage mené auprès de 400 usagers des rives de la Magog

par François GOUGEON  
SHERBROOKE — Jusqu'au 21 août, des patrouilleurs mandatés par la Corporation de gestion CHARMES aborderont au hasard 400 usagers du réseau riverain dans le cadre d'un sondage.

Directeur général de l'organisme, Robert Dubé a livré hier que

l'exercice consiste non seulement à connaître le degré de satisfaction des visiteurs mais aussi à déterminer les meilleures actions à mener en vue du lancement de la phase II des aménagements en bordure de la rivière Magog.

Elaboré par le groupe Samson Bélair, à qui un contrat de 1 500 \$ a été confié, le questionnaire de plus de 25 interventions permet-

tra d'une façon précise de savoir ce qui est le plus populaire.

Le réseau riverain de CHARMES se compose présentement d'une aire de pêche et renferme six kilomètres de pistes cyclables et de sentiers pédestres de la même longueur. Aussi, on y retrouve la Maison de l'eau. Des calculs laissent voir que le territoire est fort utilisé avec environ

14 000 personnes recensées jusqu'à maintenant, depuis le début de la saison.

## Berges neuves

«Pour nous, l'ensemble des données de ce sondage aura une portée très significative. D'abord connaître ce que les gens aiment et ce qu'ils aiment moins, en vue d'éventuels correctifs. Mais aussi, les résultats nous permettront de mieux nous orienter face aux autres aménagements que nous comptons apporter», a émis M. Dubé, affirmant de nouveau sa ferme volonté de tout faire pour compléter le dossier laissé en plan par le gouvernement libéral en poste à Québec et qui, à son arrivée, a mis la hache dans le programme Berges neuves, lancé par le gouvernement précédent.

Et ces travaux additionnels, ils sont nombreux. On parle à ce moment-ci d'environ 7,2 millions \$ pour compléter les pistes, faire le camping, construire les passerelles sous les ponts et développer tout le potentiel de la gorge, au centre-ville: musée hydro-électrique, café-terrace, belvédères d'observation et même les installations pour la tenue de compétitions internationales de canot-kayak.

Sur ce dernier point, M. Dubé dit avoir confirmation que si le secteur était aménagé (on estime le coût à environ 750 000 \$), les jeux de la finale pan-américaine pourraient s'y tenir sans problème. «Le potentiel de développement dans son ensemble est énorme. C'est sûr. Et nous allons revenir à la charge pour tenter d'obtenir les crédits nécessaires. Le sujet referra surface lors du Sommet économique devant se tenir à l'automne 1990», a aussi précisé M. Dubé.



Pour le bénéfice des jeunes comme des adultes, le réseau riverain de CHARMES compte notamment six kilomètres de sentiers pédestres.

# Évangéliste installé sous la grande tente au plateau Parc

par André LAROCHE  
SHERBROOKE — À l'invitation du pasteur pentecôtiste Jacques Bellemare, l'évangéliste Len Lindstrom prêche depuis hier soir sous un grand chapiteau installé sur le plateau Parc, à Sherbrooke.

Lindstrom a planté sa grande tente de 1 000 sièges très tôt hier matin avec l'aide d'une cinquantaine de pratiquants religieux sherbrookoïses venus lui prêter main-forte. Jusqu'au 20 août, il accueillera tous les curieux et intéressés sous sa grande tente, pour communiquer son message de Dieu.

Hier soir, une heure avant le début du «spectacle», déjà plusieurs personnes s'étaient rendues sur les lieux. Les gens s'amenaient bien souvent avec la bible entre les mains.

## En anglais et traduit

Les discours de ce prédicateur originaire de la Colombie-Britannique est totalement en langue anglaise. Le pasteur sherbrookoïse Jacques Bellemare assure la traduction. «Il y a deux ans, j'ai évangélisé à Québec pendant une heure en français après seulement dix jours à l'aide», assure-t-il. «Dieu m'a aidé.»

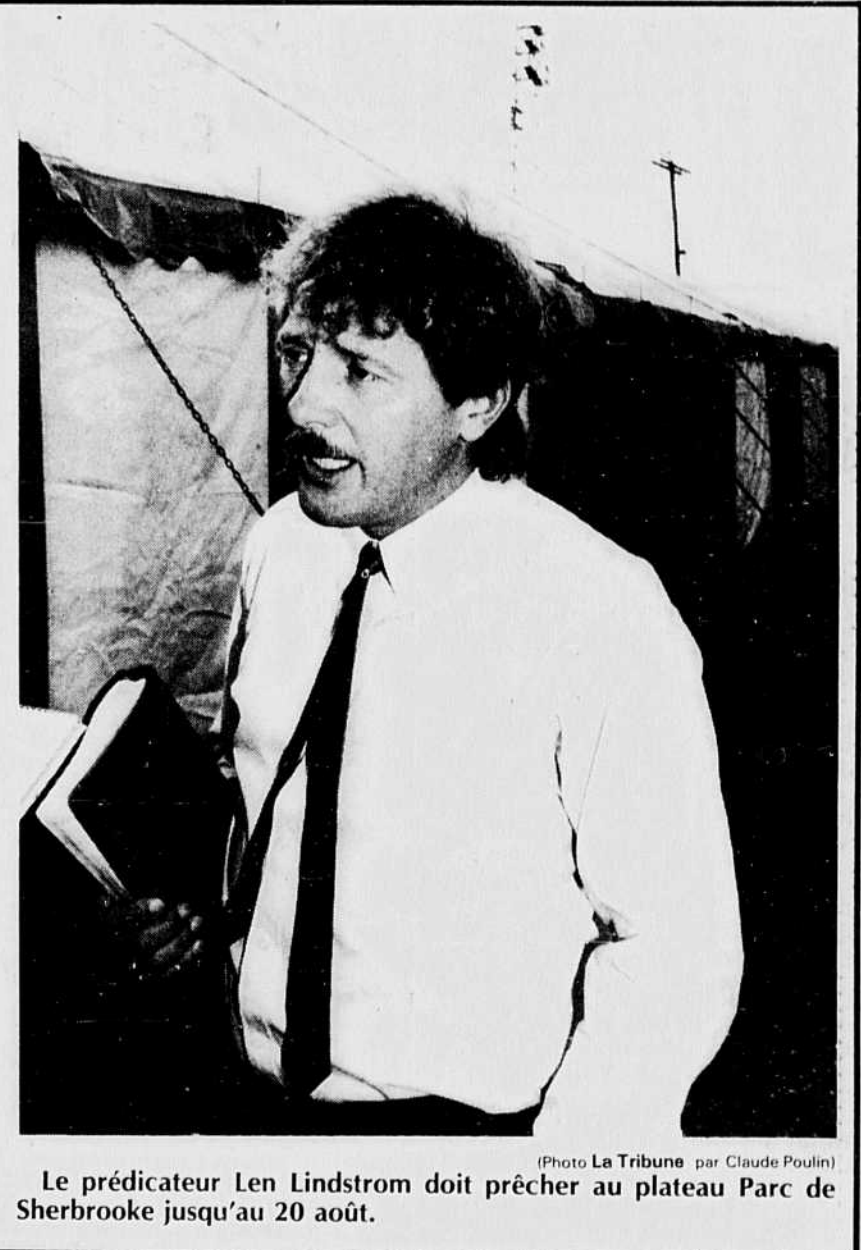
Un ensemble de quatre musiciens et trois chanteurs l'accompagnent sur scène.

Lindstrom évangélise ainsi depuis 12 ans. Durant l'été, il parcourt ainsi le pays sous la tente et part ensuite poursuivre son oeuvre dans les stades des pays d'Afrique et du Moyen-Orient au cours de la saison hivernale.

## Quête d'argent

Même si l'entrée dans la tente est gratuite, Len Lindstrom avoue demander de l'argent au cours de la soirée. «Il faut bien que tout cela se paie», signale-t-il en montrant la tente et la semi-remorque arborant le message «Jesus is Lord». Il évite toutefois de spécifier combien il peut amasser d'argent au cours d'une manifestation.

Questionné sur les scandales des télévangélistes américains et de l'affaire de moeurs du Québécois Pierre Lacroix, Lindstrom déclare tout de go que ces derniers ont sali la cause de Dieu par leur hypocrisie. «Mais Dieu les pardonnera», ajoute-t-il. «Il a écrit un livre intitulé «Scandal» pour dévoiler toutes les histoires scabreuses qui nuisent à la propagation de la foi. Son livre est en vente à la sortie.»



Le prédicateur Len Lindstrom doit prêcher au plateau Parc de Sherbrooke jusqu'au 20 août.

# Employé d'Hydro-Sherbrooke électrocuté: une autopsie confirme l'hypothèse avancée

par Pierre SAINT-JACQUES  
SHERBROOKE — Les premiers résultats de l'autopsie pratiquée sur le corps de M. Sylvain Roy, de Sherbrooke, électrocuté lundi matin alors qu'il travaillait sur une équipe d'urgence d'Hydro-Sherbrooke, ont confirmé en quelque sorte l'hypothèse avancée par les experts.

La main ou le poignet gauche de M. Roy aurait accidentellement touché la ligne primaire de 25 000 volts alors que son pied droit aurait heurté un fil de mise à la terre.

La décharge électrique a donc traversé de part en part le corps de la victime, la tuant instantanément.

Ce qui tend à confirmer cette assertion est que le Dr Jean Hould, pathologiste à l'Institut médico-légal, a noté des brûlures et des blessures nettement plus graves au niveau de la main et du poignet gauche de même qu'une plaie de sortie évidente au niveau du pied droit de la victime.

Il est permis de croire que si la main, seule, avait touché la ligne primaire, il y aurait eu de graves brûlures ou blessures à la main ou au bras, mais la victime serait probablement encore en vie.

Le Dr Hould, n'a pas manqué de souligner la présence de graves et profondes brûlures sur toutes les parties du corps.

## La tragédie

Rappelons que M. Roy avait été appelé de nuit, dimanche, afin de participer avec des équipes d'urgence aux réparations de nombreuses pannes sectorielles et bris d'équipement provoqués par les orages violents de dimanche.

A l'angle de la rue Mousseau et du boulevard Industriel, dans le Nord de Sherbrooke, M. Roy, grimpé dans un poteau, s'affairait à enlever une branche d'arbre tombée sur la ligne de 25 000 volts.

Deux compagnons se trouvaient au sol, non loin du poteau, au moment du drame. Ils n'ont pas vu ce qui s'est passé. Ils ont présumé que M. Roy avait sans doute perdu pied, ce que les experts ont également cru et ce que confirme l'autopsie.

## Le courant

Selon des informations obte-

nues, la victime aurait ignoré au moment de poser le geste qui lui a été fatal que le courant circulait toujours dans la ligne primaire. C'est sans aucun doute la réponse à cette question qui intéressera au plus haut point les autorités d'Hydro-Sherbrooke et l'inspecteur de la CSST.

Le rapport d'autopsie viendra mettre un terme à l'enquête policière amorcée par le détective Luc Bégin et complétée par le sergent-détective Réal Charest aide du détective Robert Lemieux.

La procédure habituelle veut que les détectives mènent des enquêtes sur toutes les morts violentes. Il s'agit pour eux de voir, selon la preuve recueillie, s'il y a une matière criminelle.

Pour la Police municipale de Sherbrooke, cet accident de travail mortel est maintenant une affaire close.

Une fois le rapport policier rédigé, il sera soumis au coroner Jacques Corbeil.

Par ailleurs, il faudra attendre de trois semaines à un mois avant de connaître le contenu du rapport de la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

C'est ce que La Tribune a appris auprès de la direction régionale de la CSST.

Il s'agit d'un délai tout à fait normal dans le cadre d'une telle enquête. La CSST soumettra son rapport aux autorités de la Ville et à celles du syndicat concerné.

Le but poursuivi est simplement d'identifier les causes de l'accident, émettre des recommandations et des suggestions en regard de méthodes préventives ou de correctifs à apporter.

Chez Hydro-Sherbrooke, on est tout aussi intéressé par cet aspect de l'enquête.

Le dernier accident mortel de travail touchant Hydro-Sherbrooke est survenu le 3 mars 1981 quand un homme de 24 ans a été écrasé sous un poteau dont la base était pourrie.

L'accident était survenu dans le secteur Gillespie et Aberdeen. L'homme était à effectuer le transfert d'un dernier fil quand le poteau a cédé.

Les funérailles civiques visent à honorer la mémoire de Sylvain Roy, âgé de 31 ans, un père de famille de deux enfants, auront lieu cet après-midi, à 14h, en l'église Marié-Reine-du-Monde.

# La police recherche l'auteur d'une agression sexuelle sur une passante

SHERBROOKE (psj) — La Police municipale de Sherbrooke recherche activement un homme d'une vingtaine d'années qui a agressé sexuellement une passante, hier matin, dans l'Est de Sherbrooke.

Une jeune femme, âgée de 24 ans, circulait à pied sur la rue Du Souvenir quand elle s'est sentie suivie.

De fait, un inconnu âgé de 20 ans environ l'a abordée en lui faisant des propositions qui ne laissaient aucun doute sur les intentions qu'il avait en tête. Pour appuyer ses propos, il a même fait

de l'exhibitionnisme. Cela s'est passé dans le milieu de la matinée, hier.

La victime a rétorqué qu'il ferait mieux d'aller voir ailleurs puisqu'en ce qui la concernait, elle était mariée. Elle lui a suggéré de trouver quelqu'un d'autre.

L'individu a riposté en prenant un bras de la victime dans le but évident de l'entraîner vers un boisé. Elle s'est aussitôt dégagée pour courir jusqu'au presbytère de la rue Saint-Michel, situé près de là. Elle y a trouvé refuge.

Puis l'alerte a été donnée à la Police municipale de Sherbrooke. Les patrouilleurs municipaux

ont ratissé tout le secteur, depuis la rue Du Souvenir jusqu'au parc Victoria et le quartier, dans tous les sens. Mais en vain.

Le suspect a été décrit comme un individu mesurant 1,78 m (soit cinq pieds et dix pouces environ) et pesant dans les 75 kilos (plus de 170 livres). Il a les cheveux bruns. Il portait un T-shirt blanc sur lequel il y avait l'inscription suivante: «Choose Life».

L'individu a pris place à bord d'une voiture américaine compacte de couleur rouge, peut-être une Escort à deux portières.

A la Division des enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke, hier soir, on étu-

diait la possibilité de tracer un portrait-robot du suspect.

Toute information concernant ce délit peut être communiquée au quartier général de la rue Marquette, à 821-5555.

# Les infirmières du CHUS invitées à refuser le temps supplémentaire

SHERBROOKE — À l'exemple des infirmières et infirmiers du Centre hospitalier Hôtel-Dieu, les 664 membres du personnel infirmier du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke ont été invités par leurs dirigeants syndicaux à refuser de faire des heures supplémentaires.

Selon l'agent syndical Daniel Soucy, la consigne qui a été donnée durant la journée de mardi et qui prenait effet à minuit devrait être respectée aussi fidèlement qu'elle l'a été la première fois qu'elle a été donnée.

Il a révélé qu'à moins que les pourparlers entre les dirigeants syndicaux des infirmières et infirmiers du Québec ne prennent une tournure encourageante au cours des prochains jours, le personnel infirmier du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke sera invité à se prononcer sur l'opportunité d'une intensification des moyens de pression lors d'une assemblée générale prévue pour le 22 août.

# Un des deux suspects dégageait une forte odeur d'essence...

SHERBROOKE (psj) — Les férus des chroniques policières et judiciaires connaissent bien l'expression «dégager une forte odeur d'alcool» que les policiers ont l'habitude de noter dans les rapports d'arrestation pour des automobilistes surpris en état d'ivresse au volant de leur voiture.

L'expression fait partie de la preuve d'ivresse comme la couleur des yeux, la démarche plus ou moins titubante, le langage incohérent et le reste...

Hier, à l'aube, à la suite d'une double arrestation sur le boulevard Queen, à Sherbrooke, les patrouilleurs municipaux ont utilisé la même expression mais le

mot «alcool» a été remplacé par le mot «essence».

C'est que les deux policiers avaient remarqué les deux suspects, à bord d'un véhicule stationné tout près d'une autre voiture, dans une cour de garage.

À 05h15, dans une cour déserte, c'est déjà suspect. Cela le devient encore davantage quand du réservoir d'un véhicule sort un petit boyau coloré.

Les deux individus venaient d'être surpris en flagrant délit de vol d'essence. Comme complément à l'enquête, les policiers avaient remarqué qu'un des suspects dégageait une forte odeur d'essence et que le même parfum se dégageait de ses mains et des vêtements de l'individu. Il avait sans aucun doute

avalé un peu d'essence quand fut venu le temps de siphonner. Une petite flamme brillait au fond de ses yeux et ce pouvait être du super sans plomb.

Il n'a pas été soumis à l'essence-o-test pas plus que son compagnon mais ils ont été conduits au quartier général pour interroger.

Détective Robert Lemieux, des Enquêtes criminelles, s'est vu confier la responsabilité de clore le dossier sur les fins de comparution.

Agés de 32 et de 27 ans, les deux suspects étaient déjà connus de la police. Outre le petit boyau, les policiers ont saisi sur les lieux du délit un contenant d'essence de cinq gallons.

# Un détenu se pend avec ses lacets dans sa cellule

par Yvon ROUSSEAU  
MAGOG — Un détenu, arrêté moins de deux heures plus tôt par la police municipale de Magog, s'est pendu dans sa cellule, un peu après 05h, hier matin.

L'homme a utilisé les lacets de ses souliers, attachés bout à bout, pour se pendre à la porte de la cellule où il était gardé.

## Elles retirent leurs plaintes

SHERBROOKE — Une femme a demandé au tribunal, hier, la permission de retirer la plainte de lésions corporelles portée contre son conjoint. Elle a déclaré qu'ils ont repris la vie commune, que leur ménage tourne rond et qu'ils sont très heureux.

Le défenseur Jean Leblanc n'a pas contre-interrogé ce témoin aussi favorable à son client.

Le juge Gerald Desmarais, de la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec, a libéré l'accusé de 26 ans, compte tenu qu'il s'agissait de la seule preuve du ministère public à l'enquête préliminaire.

Le prévenu était soupçonné d'avoir serré les bras de madame en tendant de négocier un retour à son domicile après une expulsion consécutive à une chicane.

### Un livre à la main

Une autre femme, qui tenait à la main le volume «L'homme nouveau», a dit au tribunal qu'elle voulait abandonner sa plainte de menaces de mort contre son ancien conjoint de 38 ans.

Elle a précisé qu'elle n'avait plus de problèmes avec lui.

Le juge Desmarais s'est assuré que madame n'avait pas subi de pressions et a libéré l'inculpé.

Ce dernier, qui était représenté par Me Claude Leblond, a été acquitté aussi de voies de fait et d'appels téléphoniques harassants à l'endroit de madame.

On avait soupçonné le prévenu à un moment donné d'avoir lancé de l'urine de renard dans le moustiquaire de la chambre de la plaignante.

## Neuf mois de prison pour un vol en pharmacie

SHERBROOKE — Gabriel Grondin, âgé de 24 ans, a écopé d'une peine de neuf mois de détention après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation réduite de vol de 390 \$ dans une pharmacie le 9 juin, à Sherbrooke.

Cette sentence lui a été imposée par le juge Gerald Desmarais, de la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec.

La police a arrêté Grondin en état d'ébriété sur la rue, une quinzaine de minutes après le vol.

Le prévenu a d'abord été inculpé de vol qualifié pour avoir demandé à la caissière de remplir d'argent le sac qu'il lui avait apporté au comptoir.

Me Claude Leblond a représenté que la peur pouvait avoir laissé croire à la victime qu'il s'agissait d'un vol qualifié, mais qu'il manque l'élément de violence dans cette cause.

Il a dit que son client avait entamé des démarches pour suivre une cure de désintoxication.

Grondin se trouvait en liberté surveillée au moment de son infraction, en marge d'une condamnation à 15 mois en 87 pour un vol qualifié, ainsi que de six mois en 87 pour vol qualifié et séquestration.

Le procureur Michel Ayotte a indiqué que la peine suggérée était convenable.

### Chute du 2e

RICHMOND (YR) — La police municipale de Richmond enquête sur un accident à domicile, survenu mardi, au cours duquel un homme de 68 ans a subi des blessures graves.

La victime, M. Oscar Bouchard, était en train d'ajuster un moustiquaire à une fenêtre de l'intérieur de son logis du deuxième étage, rue Principale, à Richmond. À la suite d'une fausse manœuvre ou d'une faiblesse, l'homme a plongé à travers la fenêtre pour s'écraser au sol.

sion de l'individu, peu avant son arrestation.

### Précautions prises

Amené au poste, le prévenu, dont le comportement a semblé tout à fait normal aux policiers qui le connaissent, a demandé à voir son avocat, qu'il a d'ailleurs appelé.

Avant d'être mis en cellule, il a été fouillé et on lui a enlevé sa ceinture, une précaution de routine s'appliquant à tous les prévenus. Les policiers lui ont laissé ses cordons de souliers, très courts d'ailleurs, puisqu'il lui a fallu les nouer pour arriver à mettre fin à ses jours.

C'était la consternation hier au poste de police de Magog. Le sergent détective Gilles Robinson, de la division des enquêtes criminelles, a souligné qu'il connais-

sait bien la famille du défunt, dont il n'a pas voulu communiquer le nom.

«Rien ne laissait présager ce qui s'est produit, de commenter M. Robinson, puisque le prévenu, que les policiers connaissent, n'a pas résisté à son arrestation, il semblait bien calme, il ne sentait pas la boisson et il a même été autorisé à fumer une cigarette, pendant qu'il attendait son avocat». «Il s'agit d'un geste totalement imprévisible, car l'individu n'avait pas le genre dépressif», dit-il encore.

Le poste de police de Magog dispose d'une bloc comptant 6 ou 7 cellules.

### De la surveillance

Le sergent détective Robinson précise également que lorsqu'un ou des prévenus se trouvent dans

les cellules, il y a surveillance et un policier y passe au moins à toutes les demi-heures.

«Dans le cas présent, de poursuivre le porte-parole de la police de Magog, le constable Normand Gendron avait vu le prévenu, 20 minutes avant de le trouver pendu et tout était normal».

Le constable Gendron a découvert l'homme pendu à la porte de sa cellule vers 05h30. Dans les secondes qui ont suivi, les policiers présents ont tenté de ranimer le détenu, en attendant l'ambulance, mais sans succès.

À leur arrivée, les ambulanciers ont aussi tenté de ranimer la victime. C'est vers 06h30 que le Dr Karine Oulianine, de garde pour la nuit au service d'urgence de l'hôpital La Providence, a constaté le décès, après avoir elle aussi vainement tenté de le ranimer.

Tel que le prévoit la loi régissant les services de police au Québec, les policiers de Magog ont confié l'enquête à la Sûreté du Québec.

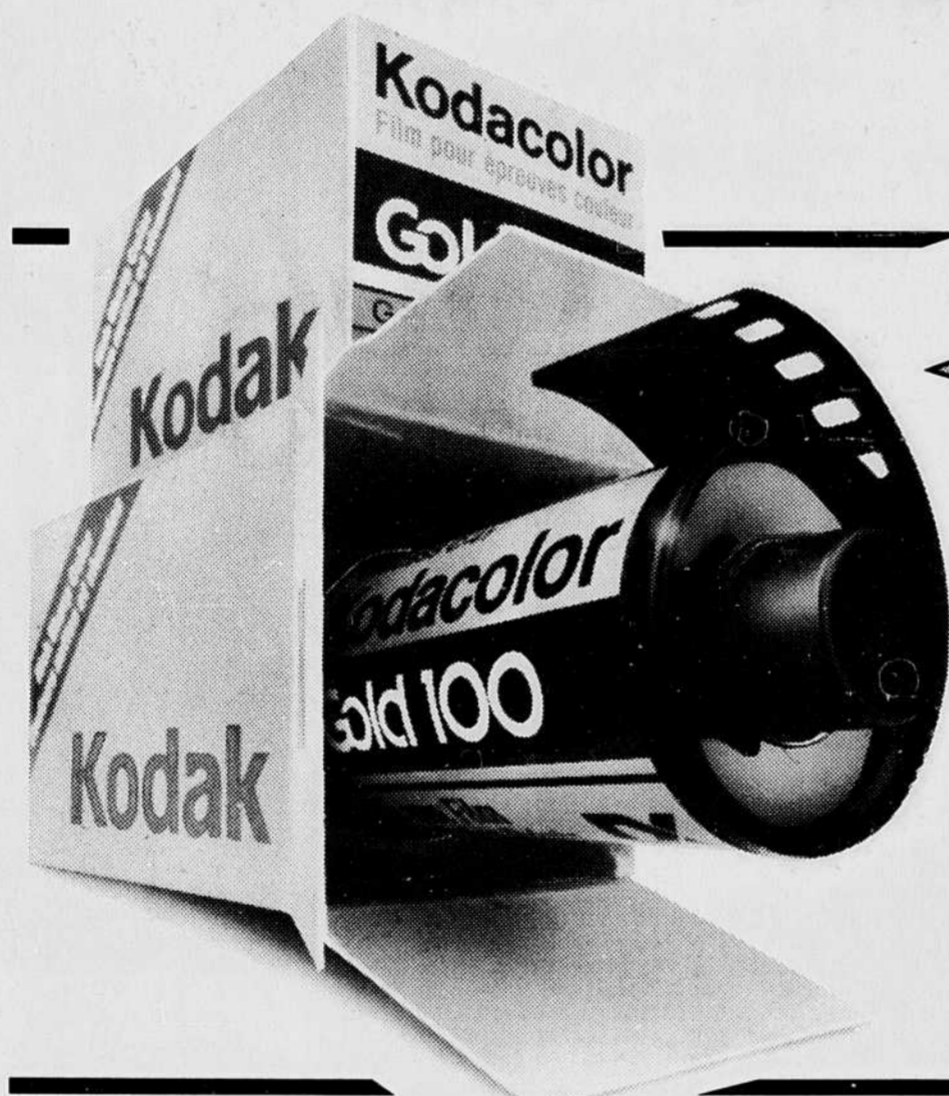
«Nous ne pouvions pas poursuivre l'enquête dans un dossier où nous étions impliqués», de commenter le sergent détective Robinson, qui a été appelé au poste de police aussitôt après l'incident.

Le dossier a été confié à l'agent Robert Lauzon, de l'escouade des crimes majeures de la division de l'Estrée de la Sûreté du Québec.

Le Dr Jacques Corbeil, coroner du district, a également été avisé aussitôt de l'incident et le corps a été envoyé à l'Institut médico-légal de Montréal, pour autopsie, tôt hier matin.

Les policiers de Magog ont cessé leur enquête dès que l'affaire eut été remise à la SQ.

# CET ÉTÉ, PRENEZ DES COULEURS!



**2**  
POUR LE PRIX  
D'UN

FAITES DÉVELOPPER VOS FILMS  
ET OBTENEZ 2 FILMS KODAK  
POUR LE PRIX D'UN!

Offre valable sur les films 35 mm, 110 et 126, de type C41. Ne s'applique pas aux films développement compris.



**DIRAMIC 35 mm**  
**DE 19,99\$**  
**À 69,99\$**



ÉCONOMISEZ DE 20\$ À 30\$



**22,99\$**  
**RABAIS DE 5\$**

2 FILMS KODACOLOR GOLD, DÉVELOPPEMENT COMPRIS, 24 POSES, 35 mm OU 110

# DIRECT FILM

En vigueur dans tous les magasins du Québec. (Offre valable jusqu'au 31 août 1989)

### la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.  
(division La Tribune)

#### Téléphones:

Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466  
Courrier de deuxième classe:  
Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées 1 an \$110,00, 6 mois \$70,00, 3 mois \$40,00, 1 mois \$15,00. Hors de notre territoire immédiat, 1 an \$165,00, 6 mois \$100,00, 3 mois \$65,00, 1 mois \$25,00. États-Unis et autres pays, 1 an \$350,00, 6 mois \$200,00, 3 mois \$125,00, 1 mois \$50,00.

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune. 29056

RÉGIONAL

Au parc Frontenac

# Comité d'orientation chargé de la gestion des activités récréatives?

par Maurice CLOUTIER

**THETFORD-MINÉS** - Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, souhaite céder au Comité d'orientation du parc Frontenac la gestion de toutes les activités récréatives, dès le printemps prochain.

La transmission de cette proposition au Comité d'orientation a été confirmée à LA TRIBUNE hier par le directeur du bureau régional du ministère, à Sherbrooke, M. Pierre Hugues Boisvenu. Cette importante démarche, qui s'inscrit dans une orientation privilégiée par le ministère, découle également de l'offre de service qu'avait formulée le Comité d'orientation au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Yvon Picotte, lors des audiences publiques du parc Frontenac en 1986.

Déjà, le Comité d'orientation est engagé dans le processus de prise en charge des activités récréatives, en assumant la gestion des chalets de villégiature. La nouvelle phase ferait passer sous sa responsabilité l'opération et l'entretien des terrains de cam-

ping, des plages et de la voile. Dans le modèle mis en place au parc Orford, M. Boisvenu a expliqué que «le ministère veut se retirer des activités récréatives, pour orienter davantage ses efforts vers l'éducation en milieu naturel, une facette qui n'est pas développée au parc Frontenac.» Il a ajouté que l'opération pourrait dégager des sommes d'argent au ministère pour le développement de nouvelles activités.

Un comité bipartite, a précisé M. Boisvenu, a été formé et entreprendra des discussions intensives d'ici quelques semaines, sur les objectifs de chaque partie et les modalités de transfert de la gestion des activités récréatives.

Il a aussi noté que des analyses budgétaires seront préparées pour chaque activité, afin d'élaborer ensuite des scénarios. Il est

clair, pour lui, que plusieurs formules peuvent être avancées.

M. Boisvenu souhaite qu'une entente puisse être conclue et approuvée par le Conseil du trésor, en vue du prochain exercice financier, qui débutera le 1er avril 1990.

**Intéressante**

L'offre du ministère est intéressante, selon M. Maurice Boulet du Comité d'orientation, dans la mesure où de Comité aura un rôle de partenaire avec le ministère. Il a convenu que la prise en charge des activités récréatives, qui nécessite des négociations importantes, pourrait permettre de mieux répondre aux attentes du milieu.

**Sites de camping**

Dans un tout autre ordre d'idées, le directeur du parc affectera le budget additionnel d'immobilisations de 150 000 \$ récemment obtenu à l'aménagement de

25 places de camping à Rivière aux bleuets. Les intervenants du Comité d'orientation réclament depuis longtemps l'aménagement des 150 places de camping projetées depuis plusieurs années à cet endroit. Les fonds serviront à l'installation de pompes pour l'eau et de services sanitaires.

**Achalandage excellent**

Enfin, la belle température a permis au parc Frontenac d'accueillir un nombre accru de visiteurs jusqu'à maintenant cet été, avec des hausses appréciables aux plages St-Daniel et Ste-Praxède par rapport à l'achalandage en 1988.

## Pas de guerre pour garder les locaux de la MRC

**ARTHABASKA (MC)** - «Arthabaska ne fera pas de guerre pour conserver les bureaux administratifs de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska sur son territoire.

Le maire d'Arthabaska, Pierre Roux, a réagi ainsi à la déclaration du préfet de la MRC, M. Marius Lafontaine, à l'effet que le comité administratif n'avait finalement trouvé aucun bâtiment intéressant à acquérir ou à louer à Arthabaska et que les bureaux administratifs ne demeureraient pas à Arthabaska.

Le dossier du déménagement des bureaux de la MRC pourrait être réglé à la prochaine réunion du conseil des maires, le 16 août. A cette occasion, M. Roux entend tout de même poser certaines questions au comité administratif, relativement à l'analyse des implications d'un déménagement.

Après avoir réagi violemment à la relocalisation des bureaux de la MRC à l'extérieur d'Arthabaska, il y a quelques mois, le maire Roux semble avoir accepté cette éventualité, si tel est le vœu des maires

Le maire Roux aimerait bien que les maires maintiennent les bureaux de la MRC à Arthabaska. «Je persiste à dire qu'Arthabaska est le chef-lieu de la MRC et que les bureaux devraient être à Arthabaska», a-t-il conclu.

## Deux terrains de golf au Parc des Voltigeurs?

par Gérald PRINCE

**DRUMMONDVILLE** - Se peut-il que deux terrains de golf de 18 trous chacun puissent être éventuellement construits dans le Parc des Voltigeurs?

Pour la directrice générale du Parc, Mme Diane MacKay, c'est peu possible, compte tenu du fait qu'il faut compter environ 100 acres par terrain.

Cependant, pour le député libéral de Drummond, M. Jean-Guy St-Roch, c'est une éventualité qu'il vaut la peine de considérer attentivement.

Tant pour Mme MacKay que pour M. St-Roch, il faut attendre un rapport des ingénieurs HBA de Drummondville, rapport attendu à la fin de septembre, pour déterminer si un seul ou deux terrains de golf pourraient être aménagés sur le site.

Pour M. St-Roch, le projet peut comprendre un ou deux terrains de 18 trous et-ou un parcours de neuf trous combiné avec un terrain de 18 trous.

Dans tous les cas, soutient M. St-Roch, qui dit se fonder sur des études favorables à la création de terrains de golf au Québec, il faut prévoir les édifices nécessaires au golf, des emplacements pour l'activité de plus en plus populaire de caravanning, l'implantation d'une entreprise pétrolière et éventuellement d'une auberge.

Le mandat des ingénieurs vise à déterminer quelles sont les initiatives «faisables, réalistes et réalisables» sur le terrain du Parc des Voltigeurs, mentionne M. St-Roch.

Quant au partage des coûts, plusieurs scénarios sont étudiés: le propriétaire du terrain, la Société des établissements de plein

air du Québec (SEPAQ) peut en être le maître-d'oeuvre, mais aussi elle peut louer le site à des entreprises qui investiraient. Quant aux subventions du gouvernement, elle pourraient être ponctuelles dans le cadre des programmes existants, par exemple pour la construction d'une auberge.

Le coût de ces projets ne sera arrêté qu'une fois que l'étude

sera réalisée: il peut atteindre 10, 15 ou même 20 millions \$, tout dépendant de l'ampleur que les promoteurs voudront bien donner au projet. «Un parcours de golf, selon son aménagement, précise M. St-Roch, peut coûter de 3 à 4 millions \$, mais aussi 10 millions \$ si les promoteurs y font des plantations d'arbres adultes, par exemple. Quoi qu'il en soit, assurément, le projet est en marche présentement et, il faudra plus d'informations pour que la SEPAQ fasse son choix parmi les scénarios envisagés actuellement.

## La marche du pardon prend de l'ampleur

**PRINCEVILLE (MC)** - Les pèlerins de la Marche du pardon, partie de Trois-Lacs dimanche dernier pour atteindre le Cap-de-la-Madeleine le 15 août, sont plus nombreux que l'an dernier.

Hier matin, ils étaient environ 80 pèlerins à reprendre la route à Princeville, pour se rendre jusqu'à l'étape suivante, Notre-Dame-de-Lourdes.

D'une municipalité à l'autre, le nombre de marcheurs varient, sans descendre sous la barre des 60 marcheurs, mentionne une responsable du groupe, Thérèse Buissonnière de Victoriaville. L'an dernier, le groupe comptait généralement une quarantaine de marcheurs.

Après avoir apprécié l'expérience de l'an dernier, M. Gilles Pratte d'Asbestos est de nouveau du groupe cette année. «On ne sème jamais assez la paix et l'amour», dit-il, pour expliquer son retour.

Il franchira comme plusieurs autres 185 kilomètres à pied et dormira le soir dans diverses écoles de la région 04, pour participer ultimement à la Fête de l'Assomption au Cap-de-la-Madeleine le 15 août.

## Procès de Paul Dupuis fixé au 2 octobre

**ARTHABASKA (MC)** - Le procès pour meurtre de Paul Dupuis, de Victoriaville, commencera le 2 octobre prochain aux assises criminelles, au palais de justice d'Arthabaska.

La date du procès a été fixée hier par le juge Henri Larue de la Cour supérieure.

Dupuis, âgé de 36 ans, est accusé du meurtre de Manon Geoffroy, 31 ans, de Victoriaville. La femme et amie de l'accusé a été atteinte mortellement d'une décharge de fusil dans la soirée du 2 janvier dernier, alors qu'elle était couchée au salon, dans son logement.

L'accusé et la victime venaient de passer la soirée ensemble à discuter lorsque le drame est survenu.

## DE LA VRAIE COULEUR, EN VOULEZ-VOUS?

RÉALISEZ VOS SOUHAITS AVEC GRANADA.



Choisissez parmi une gamme remarquable de téléviseurs couleur aux images brillantes. Vous ne pourrez profiter d'un choix pareil ailleurs. Chez Granada il y a de tout, depuis les superbes ensembles avec écran géant aux moniteurs couleur stereo avec telecommande, sans oublier les appareils portatifs "passe-partout".

Achetez, louez ou louez pour acheter avec les modalités de paiement qui vous conviennent. A vous de choisir!

Alors venez chez Granada, ou vous aurez tout ça, tout de suite. Ou vous attend!

**TÉLÉCOULEUR ÉLECTROHOME 20"**  
 CONTRÔLE A DISTANCE (ABC011) **499\$**  
 OU LOUEZ POUR **28\$** CONTRAT PAR MOIS DE 12 MOIS



TOUT ÇA, TOUT DE SUITE!  
 LE DIVERTISSEMENT CHEZ SOI  
**GRANADA**  
 CLUB VIDÉO SHERBROOKE  
 2297 King ouest, Sherbrooke, Qc  
 563-1399



# 8,9% Le financement intelligent

C'est simple. Le taux de crédit de Nissan de 8,9%\* s'applique à toutes les Pulsar, tous les camions Costaud, toutes les Micra, Sentra, Stanza!

Et en plus de profiter d'un taux de crédit intelligent, vous pouvez profiter des offres spéciales de Nissan sur les Micra, Sentra et Costaud KingCab "super-équipés."\*\*

Vous pouvez même emprunter le montant total de votre achat! Voilà une offre qu'on ne peut laisser passer. Alors passez vite chez votre concessionnaire Nissan. Le génie des affaires... c'est vous qui l'aurez!

\*\* La Micra - toit ouvrant, 5 portes, garnitures spéciales, radio MA/MF stéréo, lecteur de cassette, 2 haut-parleurs. La Sentra DLX: avec climatisation, garnitures spéciales, radio MA/MF stéréo, lecteur de cassette, 4 haut-parleurs. Le Costaud KingCab DLX: avec sièges arrière pliants, sièges baquets en tissu, moquette, radio MA/MF stéréo, lecteur de cassette, 2 haut-parleurs et direction servo-assistée.  
 \*Taux de crédit de 8,9% pour une période de 12 à 24 mois. Taux de crédit de 9,9% pour une période de 25 à 36 mois. Taux de crédit de 10,9% pour une période de 37 à 48 mois. Les taux de crédit Nissan s'appliquent aux voitures neuves Micra, Sentra, Stanza, Pulsar et aux camions Costaud neufs. Par exemple, pour un crédit de 10 000 \$ durant une période de 48 mois, à 10,9% approx., les mensualités seront de 257,97 \$. Le coût de l'emprunt est de 2 382,55 \$. Offre en vigueur pour un temps limité. Crédit sujet à approbation. Pour plus de détails, voir votre concessionnaire Nissan.



génial...et humain™

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

RÉGIONAL

## Laura DuBois-Prince, une des doyennes du Québec, a 106 ans

par **Gérald PRINCE**  
**DRUMMONDVILLE** — C'est une cérémonie empreinte de simplicité qui marquera ce matin, au Foyer des Soeurs Grises de Nicolet, le 106e anniversaire de naissance de Mlle Laura DuBois-Prince, l'une des doyennes du Québec.

En effet, confie Sr Colette Sylvestre du Foyer, une messe sera célébrée et une petite fête amicale sera organisée pour souligner les 106 ans de Mlle Prince qui, à cause de son état de santé, doit demeurer alitée dans sa chambre.

La jubilaire est née le 10 août 1883, à St-Félix-de-Kingsey, et se trouvait la sixième enfant d'Olivier Prince et de Marie-Louise DuBois. Après

ne et élégante.

Un cousin de la région de Sherbrooke, M. Jean-Guy DuBois, la décrit comme pleine de sérénité, sobre en alimentation et très active autrefois dans le bénévolat. M. DuBois ajoute: «Qui aurait pu penser qu'elle serait encore vivante au 150e anniversaire de l'arrivée des premiers DuBois dans les Cantons de l'Est».

M. DuBois rappelle en effet que les grands-parents de la jubilaire, Jean-Noël I DuBois (1792-1854) et son épouse Magdalène Perreault (1810-1883) arrivaient de Bécancour à St-Félix, vers 1834. La mère de la jubilaire est née le 14 février 1844 et est décédée le 25 décembre 1912.



Mlle Laura DuBois-Prince, dans sa chambre.

ses études à St-Félix, elle a oeuvré dans les presbytères de la région, au service des prêtres.

### Bonne santé

En 1959, elle se retirait au foyer des Soeurs Grises de Nicolet où elle demeure depuis. Compte tenu de son grand âge, elle est en bonne santé, précise Sr Sylvestre. Chaque jour, le personnel l'aide dans ses déplacements, mais elle passe le plus clair de son temps alitée. De plus, elle n'est plus beaucoup lucide.

«C'est une femme bonne, délicate, généreuse et toujours de bonne humeur», souligne Sr Sylvestre, qui ajoute qu'elle a toujours été fière de sa person-

### Plusieurs agressions à son actif à 25 ans

par **Gérald PRINCE**  
**DRUMMONDVILLE** — Un individu de 25 ans de Drummondville a été condamné hier à quatre ans de pénitencier pour avoir, le premier août 1988, agressé sexuellement sa belle-mère et, le 22 avril 1989, un garçonnet de 10 ans qui lui était apparenté.

C'est le juge Yvon Sirois qui a rendu la sentence, hier matin, au palais de justice de Drummondville, après avoir retenu une suggestion commune de la Couronne et de la défense.

Pour protéger l'identité des deux personnes agressées sexuellement, le nom de l'individu n'est pas mentionné publiquement.

On a raconté au juge Sirois que l'homme a procédé de façon particulièrement odieuse: il s'est rendu chez sa belle-mère de 62 ans durant la nuit et, comme elle demeure au deuxième étage, il a grimpé jusqu'à son balcon, brisé un moustiquaire et est entré dans sa chambre pendant qu'elle dormait.

Il a placé un drap sur sa figure pour qu'elle ne le voit pas et l'a attachée au lit avec des draps avant de se livrer à son assaut. Son crime était bien planifié, a mentionné hier le procureur de la Couronne: l'individu avait apporté avec lui un tube de lubrifiant. Après son crime, l'individu a quitté les lieux sans molester davantage la dame, qui néanmoins, l'avait reconnu.

### En attente

Arrêté par la police quelques jours plus tard, l'individu était détenu durant une couple de mois. Libéré en octobre 1988, il attendait son procès alors que, le 22 avril de cette année, il agressait sexuellement l'enfant de sa concubine et le sodomisait.

Arrêté à nouveau, il est resté en prison pendant près de quatre mois jusqu'à sa comparution d'hier. Il a plaidé coupable à cinq accusations: effraction dans un logement, séquestration et agression sexuelle contre sa belle-mère ainsi qu'agression sexuelle et acte de sodomie contre le garçonnet.

Son procureur, Me Jean-Claude Lagacé, a fait savoir au tribunal que l'homme reconnaît avoir de graves problèmes d'ordre sexuel et demande des traitements psychologiques appropriés pendant sa détention.

Un jeune de 22 ans coincé sous un mastodonte

## Accident mortel à East Broughton



(Photo La Tribune par Jean-Charles POULIN)

L'automobile de la jeune victime a presque traversé sous la remorque.

par **Maurice CLOUTIER**  
**EAST BROUGHTON** — Un jeune homme de 22 ans d'East Broughton, Denis Drouin, a perdu la vie dans un accident de la route survenu à 1h10, dans la nuit de mardi à mercredi.

Le jeune homme, au volant d'une automobile sport, sortait de l'intersection de la 12e avenue et de la route 112, à East Broughton, alors qu'un camion-remorque, circulant sur la route 112, passait justement à la hauteur de cette intersection.

Le camionneur n'a eu aucune chance d'éviter l'impact. La jeune victime aurait omis d'effectuer son arrêt obligatoire à l'intersection, selon les premiers renseignements recueillis par les policiers de la Sûreté du Québec, détachement de St-Joseph-de-Beauce.

Le jeune Drouin était accompagné d'un ami, Marco Vachon, 18 ans, également d'East Broughton, qui a subi diverses blessures.

L'automobile sport, sous l'impact, est entrée sous la remorque du mastodonte et a été complètement démolie. Le conducteur du camion-remorque s'en est tiré indemne.

## Les grévistes de LAB Chrysolite défient une injonction sur la ligne de piquetage

**THETFORD MINES (MC)** — Les employés cléricaux et techniques de la société LAB Chrysolite de Thetford Mines ont défié brièvement, peu avant midi hier, une injonction limitant le nombre de piqueteurs près du siège social de l'entreprise minière.

Entre 60 et 80 grévistes ont manifesté pendant une quinzaine de minutes, pancartes à la main, pour faire comprendre à l'em-

ployeur leur colère devant le recours à des briseurs de grève et leur impatience quant à la reprise des négociations.

### Surveillance

Or, une injonction obtenue par la compagnie limite bien en-deça le nombre de piqueteurs pouvant se trouver simultanément en avant du siège social. La manifestation a fait l'objet d'une surveil-

lance de la part de policiers de la Protection publique de Thetford Mines et Black Lake.

La manifestation spontanée, qui suivait une assemblée générale du syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux, s'est déroulée en présence du vice-président de la CSN, Roger Valois, venu répéter «l'appui de la centrale à la lutte du groupe de syndiqués contre la sous-trai-

tance».

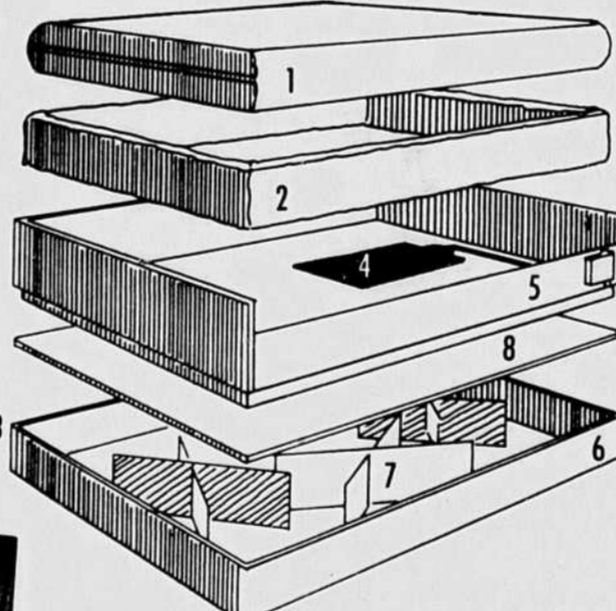
M. Valois a aussi dénoncé le comportement irresponsable de l'employeur dans le conflit, qui refuse de négocier et emploie des briseurs de grève. Aucune rencontre de conciliation n'est prévue pour chercher une solution au conflit qui dure depuis 10 semaines. Les points en litige touchent les salaires, la protection des emplois et le fonds de pension.

# QUALITE

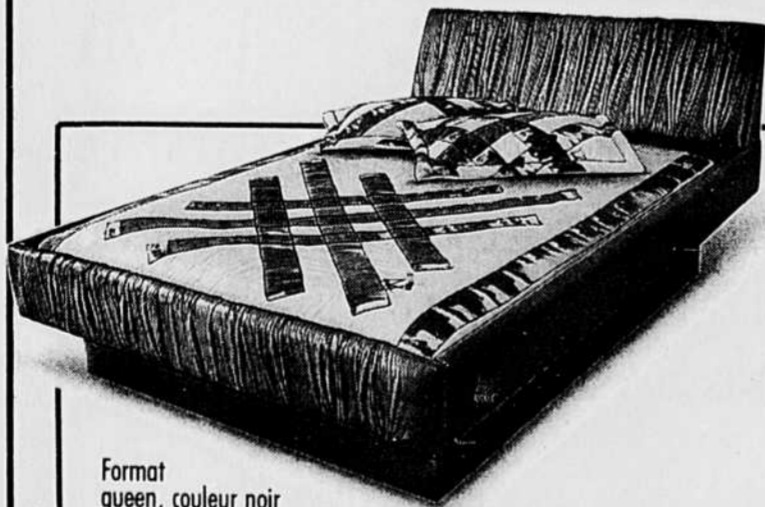
Lit d'eau National vous donne plus de

8 BONNES RAISONS POUR CHOISIR UN LIT D'EAU NATIONAL.

1. **MATELAS EN POLYVINYLE VIERGE DISPONIBLE EN PLUSIEURS CATEGORIES D'ANTIVAGUE AFIN DE SATISFAIRE A TOUS LES GOUTS. NOS MATELAS ONT UNE EPAISSEUR DE 25 MIL ET LES ANTIVAGUES SONT FAIT DE CYLINDRES HYDRAULIQUES DE 12" DE DIAMETRE. TOUTS NOS MATELAS SONT EXCLUSIFS ET GARANTIE 10 ANS A L'INTERIEUR ET A L'EXTERIEUR SUR LES COUTURES.**
2. **DOUBLURE DE SECURITE ET SUPPORT DE DOUBLURE.**
3. **4 EMBOUTS POUR RETENIR LE SOCLE.**
4. **CHAUFFE-EAU: CONTROLE ET ELEMENTS CHAUFFANTS RECOUVERT DE POLYVINYLE D'UNE PUISSANCE DE 357 WATTS. APPROUVE CSA ET UNE GARANTIE COMPLETE DE 4 ANS.**



5. **CONTOUR DE LIT D'EAU FABRIQUE EN MELAMINE, EN REMBOURRAGE, EN LAQUE OU EN BOIS TEL QUE PIN, CHENE, MERISIER, FRENE... DISPONIBLE DANS TOUTES LES GRANDEURS.**
6. **SOCLE POUR SOUTENIR LE LIT EN AGGLOMERE LAMINE DE 5/8".**
7. **CROIX EN AGGLOMERE 5/8" POUR MIEUX REPARTIR LE POIDS SUR LE PLANCHER. NOUS DONNONS 5 CROIX POUR LE FORMAT QUEEN.**
8. **PLANCHER EN AGGLOMERE DE 5/8" D'EPaisseur POUR SOUTENIR LE MATELAS. CE PLANCHER VIENT EN 3 SECTIONS (FORMAT QUEEN) POUR MIEUX SE DEMENAGER.**



### FESTIVAL DES LITS D'EAU REMBOURRES

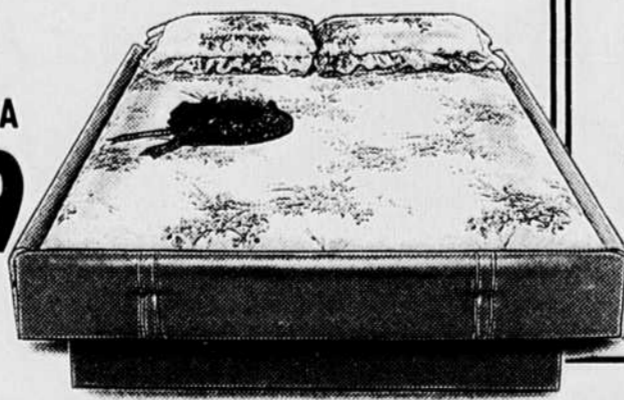
LE ROYAL  
**\$299**

LE CAPRI  
**\$299**



LE CONTEMPO  
**\$399**

LE CAROLINA  
**\$199**



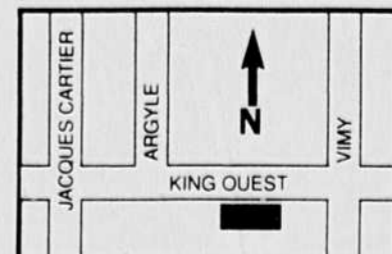
- **Choix de Couleurs**
- **Queen ou Super Simple**
- **Livraison Immédiate**

Chaque Lit d'eau National comprend chauffe-eau, piedestal, doublure et matelas plein-mouvement.

## LIT D'EAU NATIONAL

1460, rue King ouest Sherbrooke 821-0066

Lun.-Merc. 9-6, Jeu. et Ven. 9-9, Sam. 9-5.



Credit disponible sur demande.

RÉGIONAL

# Le ministre Pagé promet 20 millions \$ aux acériculteurs

par Maurice CLOUTIER

**THETFORD MINES** — Les gouvernements fédéral et provincial sont à mettre la dernière main à une action concertée de 20 millions \$ pour sortir des érablières les surplus de la dernière saison de production de sirop, qui accablent les producteurs et l'industrie.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Michel Pagé, a tenu ces propos lors d'une importante rencontre à Québec, mardi soir avec des représentants de la banque canadienne de sirop d'érable, des producteurs acéricoles et de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Hier, le député de Frontenac, Roger Lefebvre, l'acériculteur d'East Broughton, Robert Lessard, et un membre de la direction de la banque de sirop d'érable, Jean-Marie Laliberté également d'East Broughton, présents à la rencontre, ont élaboré sur le message du ministre et exprimé tous trois leur vive satisfaction à l'égard des engagements ministériels.

**Du fédéral**

Après de sérieuses négociations avec le ministre canadien de l'Agriculture, M. Pagé a indiqué que le gouvernement fédéral a accepté de dégager 16 millions \$, en vertu de la Loi sur les paiements anticipés, pour secourir les pro-

ducteurs acéricoles et éviter une chute trop dramatique des prix.

Cette somme servira à verser 1,60 \$ la livre pour les 10 millions de livres de sirop d'érable en surplus dans les champs. La banque se chargera de la cueillette et de la vente du sirop d'érable. La banque achètera le sirop d'un producteur à 2,40 \$ la livre ou moins, selon la catégorie. Le producteur devra toutefois attendre la vente du produit avant de toucher la différence entre le prix payé et l'allocation gouvernementale de 1,60 \$.

L'annonce du programme tarde cependant parce que les ministres canadien et québécois se disputent sur qui doit payer les intérêts à supporter dans l'opération, lesquels s'élevaient à 4,3 millions \$. Le ministre Pagé veut qu'Ottawa paie la note.

Une proposition fédérale viendrait tout juste d'être soumise au ministre Pagé sur ce point bien précis. «Le ministre a dit qu'il serait en mesure de fournir une réponse claire à ce sujet et une solution globale d'ici 10 jours», ont noté MM. Lefebvre, Laliberté et Lessard.

## Qu'en pensez-vous?

Etes-vous d'accord avec le projet de la Ville de Sherbrooke d'interdire les arcades?



Nathalie Giguère



J.-P. Siminaro



Daniel Inkel

**Nathalie Giguère**, de Sherbrooke: «Je ne suis pas d'accord. Les jeunes sont peut-être mieux d'être dans les arcades que dans les bars.»

**Jean-Pierre Siminaro**, de Sherbrooke: «Les interdire à jamais, non. Les arcades sont des places où les jeunes peuvent s'amuser un peu. Ce ne sont peut-être pas des places recommandables à cent pour cent, mais ça les désennuie. Que restera-t-il aux jeunes si on interdit les arcades?»

**Daniel Inkel**, de Montréal: «La Ville a le droit de faire ce qu'elle veut. Mais personnellement, je n'ai rien contre les arcades.»

**Alain Sénécal**, de St-Camille: «Je m'en balance. Ça ne nuit à personne, les arcades, quand elles sont entretenues.»

**Jeannine Neault**, de Sherbrooke: «Je suis absolument d'accord. Les arcades gâtent les jeunes. Ça prend beaucoup d'argent et les jeunes n'en ont pas. Les jeunes pourraient placer leur argent ailleurs.»

**Viviane Fortin**, de Sherbrooke: «Personnellement, ça ne me dérange pas. Je ne suis pas pour ça à cent pour cent mais si on leur interdit les arcades, où les jeunes se ramassent-ils?»



Alain Sénécal



Jeannine Neault



Viviane Fortin

# mobilia

## Pourquoi notre vente de cuir AU MOIS D'AOÛT EST SI PEAUPULAIRE?

PARCE QUE NOUS VOUS PRÉSENTONS LES MEILLEURS CUIRS AUX MEILLEURS PRIX! NOUS POUVONS VOUS OFFRIR PLUS DE 150 MODÈLES DIFFÉRENTS. VOUS Y TROUVEREZ SÛREMENT PARMIS NOS 128 TEINTES, CELLE QUI SAURA COMPLÉTER VOTRE DÉCOR À BON PRIX. C'EST POURQUOI NOS RABAIS JUSQU'À 40% FONT DE CETTE VENTE DE CUIR L'ÉVÉNEMENT LE PLUS PEAUPULAIRE DU MOIS D'AOÛT. HÂTEZ-VOUS, LE CUIR EST LÀ POUR LONGTEMPS... MAIS À CES PRIX LÀ, ILS PARTENT VITE...

Rég. \$2087

Spéc. \$1199

Rég. \$2212

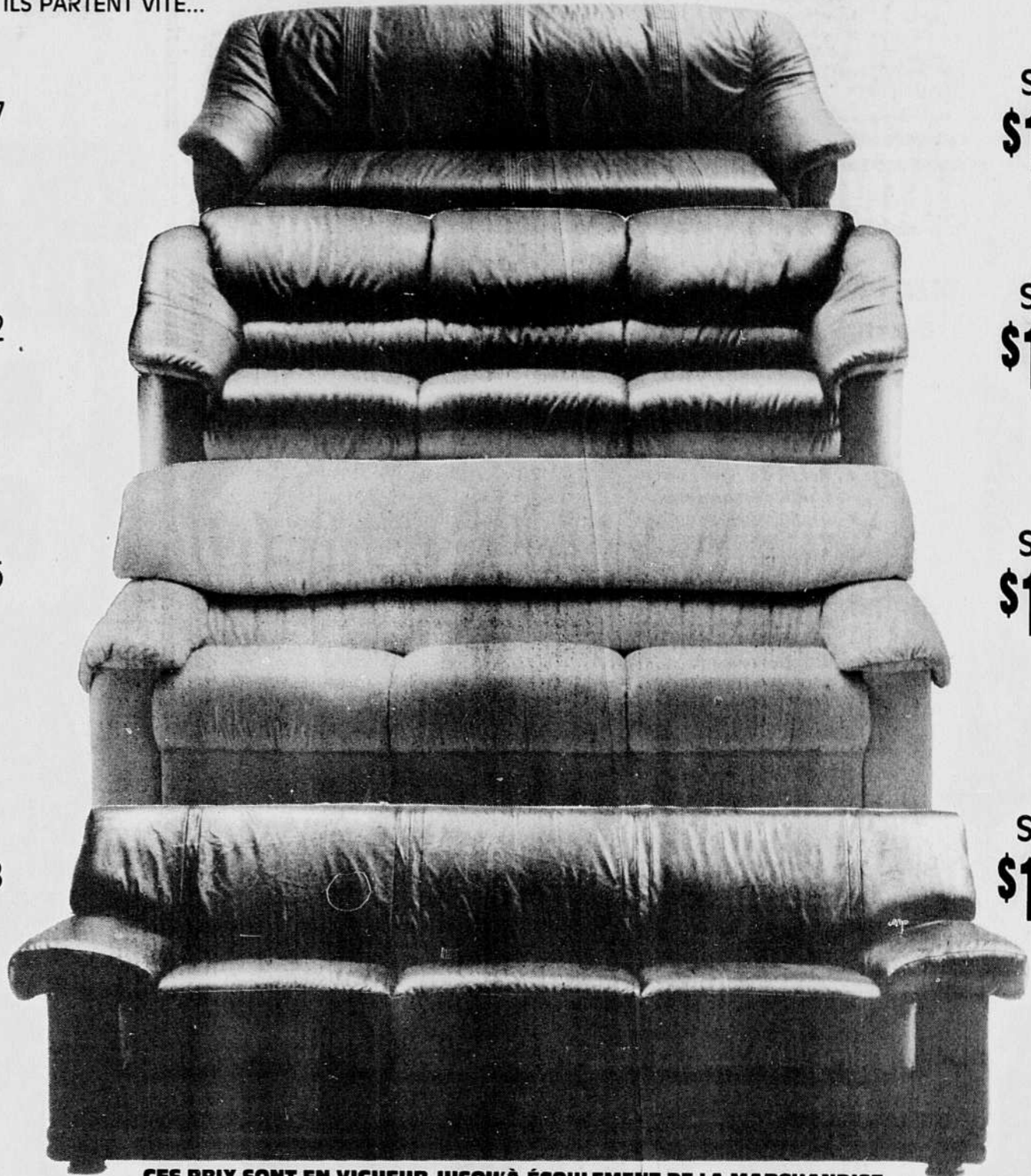
Spéc. \$1299

Rég. \$2375

Spéc. \$1399

Rég. \$2353

Spéc. \$1499



CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'À ÉCOULEMENT DE LA MARCHANDISE.

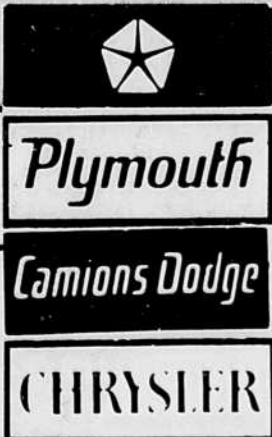
### SHERBROOKE

3050 Boul. Portland Carrefour de l'Estrie  
821-2102

TORONTO • QUÉBEC • SHERBROOKE • MONTRÉAL • OTTAWA

2883

ÉLITE va encore plus loin



**ELITE**  
PLYMOUTH CHRYSLER INC.  
1138 ROUTE 220 ST-ÉLIE D'ORFORD

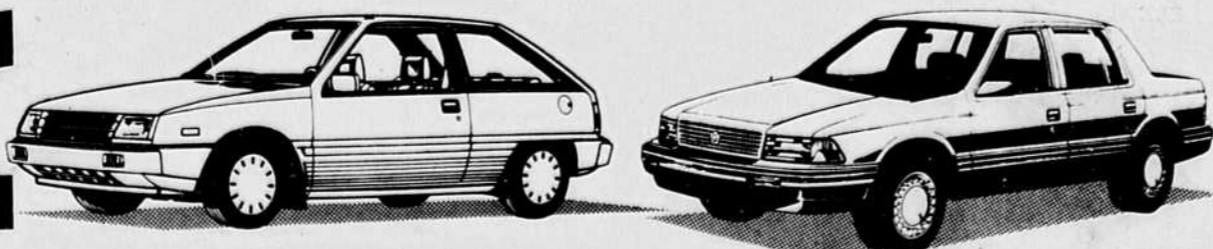


Prenez de l'avance avec CHRYSLER!

# TAUX RÉDUITS

sur tous les véhicules en inventaire

Prenez de l'avance avec CHRYSLER!



COLT 100 DL

ACCLAIM

Tél.: 564-1122

Taux à partir de

# 3.9%

\*Période de 24 mois

2724

**Autour du monde**

**86 morts dans un déraillement au Mexique** — GUAMUCHIL, Mexique (AFP) - Au moins 86 personnes ont été tuées à la suite du déraillement d'un train hier matin dans la localité de Capoma, située à 1,100 km au nord de Mexico, selon un nouveau bilan communiqué par la police judiciaire.

Un des 12 wagons du train, qui assurait la liaison Mazatlan-Mexicali, a été précipité dans la rivière Pichihuila, lorsqu'un pont que franchissait le convoi a cédé en raison d'un éboulement de terrain causé par de fortes pluies tombées sur la région. D'autres cadavres de victimes de l'accident ont probablement été emportés par le courant, selon un porte-parole des services de police qui coordonnent les secours.

**Exclusions du Parti communiste chinois** — PEKIN (AP) - Deux membres de la prestigieuse Académie des sciences sociales ont été exclus du Parti communiste chinois, a annoncé, hier, l'agence Chine Nouvelle. Yan Jiaqi et Bao Zunxin avaient tenté de persuader le Parti de démettre le Premier ministre Li Peng de ses fonctions à l'époque du mouvement étudiant.

Yan Jiaqi a pu quitter la Chine après l'intervention de l'armée place Tien An Men. Bao Zunxin aurait été arrêté. L'agence Chine Nouvelle a expliqué que les deux hommes défendaient les valeurs du «libéralisme bourgeois» et qu'ils avaient contribué à organiser les manifestations étudiantes et «la rébellion contre-révolutionnaire».

**Nouvelle épidémie de salmonellose** — LONDRES (AFP) - Une nouvelle épidémie de salmonellose a amené, hier, les autorités sanitaires de la région de Liverpool et de Chester, dans le nord de l'Angleterre, à recommander aux habitants de s'abstenir de consommer de la viande de dinde cuite.

Vingt-six cas de salmonellose, dont sept ont nécessité une hospitalisation, ont été communiqués au centre des maladies transmissibles du Colindale Hospital, à Londres. Cette fois, de la viande de dinde cuite produite par une entreprise de Widnes dans le Cheshire serait à l'origine de cette dernière épidémie.

**Le Hezbollah ferme la porte à tout échange**

BEYROUTH (AFP) — Le Hezbollah pro-iranien a assuré, hier, que le rapt par Israël d'un de ses responsables a fait subir «un revers» à l'affaire des otages au Liban alors que, selon le mouvement, l'Etat hébreu veut prouver le contraire.

L'enlèvement du cheikh Abdel Karim Obeid, le 28 juillet au Liban sud, et son «maintien en détention» coupe court à tout «échange», a affirmé un communiqué du Hezbollah distribué à Beyrouth.

Des propositions faites depuis plusieurs jours en Israël et au Liban laissent entendre qu'un échange était possible entre, d'une part, le cheikh Obeid et des Libanais et Palestiniens détenus en Israël, et, d'autre part, des soldats israéliens aux mains du Hezbollah et 15 otages occidentaux au Liban.

Après l'enlèvement du cheikh Obeid, qualifié de «crime stupide» par le Hezbollah, «il est devenu impossible de libérer les prisonniers sionistes (israéliens)», première exigence des autorités israéliennes, assure la formation intégriste.

Et, avertit-elle, «le lien établi entre la question des prisonniers sionistes et l'affaire des otages pourrait la compliquer davantage».

Israël s'était dit prêt à rendre le cheikh Obeid et des prisonniers libanais chiites contre l'élargissement des militaires israéliens capturés au Liban depuis 1982 et les otages détenus par des groupes dans l'orbite de l'Iran.

Le Hezbollah, sans répondre directement aux autorités israéliennes, avait donné l'impression de rentrer dans le jeu en réclamant le cheikh Obeid mais surtout en avançant déjà des noms de prisonniers libanais à libérer.

De son côté, un groupe de preneurs d'otages, l'Organisation de la justice révolutionnaire (OJR), qui avait d'abord menacé de mort un Américain qu'il détient, Joseph James Cicippio, avait alimenté l'espoir d'un marché possible en promettant de le libérer contre le cheikh Obeid et 450 Libanais et Palestiniens.

La nouvelle intervention, hier, du Hezbollah apparaît comme un désir des intégristes de priver Israël du crédit que pourrait lui valoir dans l'opinion publique mondiale d'avoir permis, avec l'enlèvement du cheikh Obeid, de clore le dossier des otages.

Le Hezbollah insiste d'ailleurs sur cet aspect: «Les efforts déployés pour libérer les otages connaissent le revers le plus important en raison de la bêtise des sionistes», affirme son communiqué.

«Israël veut tromper l'opinion publique occidentale en affirmant qu'il détient une carte de pression pour libérer les otages: le cheikh Obeid n'est qu'un homme de religion», selon le communiqué.

«Aussi, conseille le Hezbollah, l'opinion publique doit prendre

conscience des lourdes conséquences de sa sympathie pour les Israéliens et nous l'appelons à agir de manière efficace pour obliger Israël à libérer le cheikh Obeid».



**CORRECTION**

En raison des conditions climatiques, nous ne pouvons malheureusement vous offrir le mais en épis annoncé dans notre circulaire du 7 au 12 août 1989.

Nous prions notre clientèle de nous excuser pour ce contretemps. 3049

**AVIS PUBLIC VENTE DE LIQUIDATION**

Prix Spéciaux sur tous les modèles en inventaire

**FINANCEMENT**

**8.9%\***

sur modèles

- Micra 89
- Sentra 89
- Pulsar 89
- Stanza 89
- Camions 89

**VENTE**

**le 10-11-12 août 89**

- Équipement en cadeau sur plusieurs modèles
- Quantité limitée
- Exceptionnellement ouvert pour vous vendredi soir et samedi
- Vous êtes invités à déguster hot dog et blé d'inde avec nous samedi le 12 août.

**LES AUTOMOBILES CARRIER INC.**

2835, rue King ouest  
Sherbrooke, Québec  
J1L 1C6

Tél.: 569-9211



\* sur base de 24 mois. 9.9 base de 36 mois. 10.9 base 48 mois. Sur approbation de crédit. G-2723

**3 SEMAINES** pour seulement **49\$\***

«Merci Nutri/Système, j'ai perdu 115 livres et je suis fière de moi.»

**Le programme Nutri/Système comprend:**

- Profil de perte de poids personnalisé
- Grande variété de repas et collations
- Attention individuelle
- Programme de modification fondamentale de comportement pour une réussite permanente.

Lisa Coker a perdu 115 livres avec Nutri/Système.

PLUS DE 1 300 CLINIQUES EN AMÉRIQUE DU NORD

**nutri/système**

cliniques minceur

N'ATTENDEZ PAS, APPELÉZ DÈS AUJOURD'HUI POUR UNE CONSULTATION GRATUITE SANS OBLIGATION.



**SHERBROOKE 823-7000**

\* Offre spéciale comprend 3 semaines de service. N'inclut pas la nourriture et la maintenance. Nouveaux clients seulement. 1955

**C'EST AU QUÉBEC QUE ÇA SE GAGNE!**

**11000000**

APPROX.

CETTE SEMAINE

**S·E·L·E·C·T·**



**1\$**

NATIONAL

Pressant le gouvernement d'agir sans même attendre les motifs du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Daigle  
**L'opposition libérale réclame une législation sans délai**

OTTAWA (PC) — L'opposition libérale a demandé au gouvernement fédéral de légiférer sans délai au sujet de l'avortement, sans même attendre les motifs du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Daigle.

Le plus haut tribunal du pays a accepté mardi de casser l'injonction qui empêchait Chantal Daigle de se faire avorter, mais il a annoncé qu'il déposerait plus tard les motifs de cette décision. La Cour suprême pourrait très bien attendre jusqu'au début de sa session régulière d'automne, le 3 octobre, pour s'exécuter. Les attachés de presse du premier ministre Brian Mulroney et du ministre de la Justice Doug Lewis ne savaient pas hier si le gouvernement allait attendre ces motifs avant de déposer une nouvelle législation régissant l'avortement.

M. Mulroney a promis cette législation pour l'automne prochain.

**Pas le choix**

Le critique libéral en matière de justice, M. Robert Kaplan, a dit espérer que le gouvernement aille de l'avant sans attendre. Il a déclaré que le gouvernement se dirigeait vers une grande déception s'il espérait voir la Cour suprême prendre une décision à sa place en ce qui concerne les droits du foetus. Il a rappelé que dans la cause Borowski, la Cour suprême avait clairement



Robert Kaplan

indiqué qu'il appartenait au gouvernement de déterminer l'étendue de ces droits.

L'ex-ministre manitobain Joseph Borowski avait demandé au tribunal de reconnaître que la Charte canadienne des droits et libertés garantissait au foetus le droit à la vie, mais la Cour suprême avait refusé de se prononcer, affirmant qu'il s'agissait d'un débat théorique.

Le critique néo-démocrate en matière de justice Svend Robinson a également affirmé que la balle était maintenant dans le camp du gouvernement fédéral, et qu'il devait faire preuve de leadership en légiférant.

Le Nouveau Parti démocratique est favorable au libre-choix, mais aimerait qu'une loi vienne assurer un accès équitable à l'avortement partout au pays.

«Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est d'une politique claire et complète sur les méthodes de reproduction, a déclaré hier Mme Dawn Black, critique néo-démocrate en matière de condition féminine. Combien de mois faudra-t-il encore attendre avant que le gouvernement ne se rende compte qu'on devrait donner aux femmes la possibilité de choisir de se faire avorter ou non?»

**Attendre**

Cependant, le député conservateur de Mégantic-Compton Stanstead François Gérin a soutenu que le gouvernement devrait attendre les motifs du jugement avant d'agir.

Il a expliqué que ces motifs devraient constituer un bon guide vis-à-vis la charte des droits et les différentes juridictions en fait d'avortement. Il a ajouté que les motifs du jugement ne devraient pas tarder, compte tenu de la célérité de la Cour suprême dans toute cette affaire.

M. Gérin, tout comme Mme Black et MM. Kaplan et Robinson, s'est dit heureux du jugement de mardi.

«En tant qu'avocat et député, je ne pensais pas que l'injonction soit le moyen approprié pour ré-

gler ce genre de problème», a-t-il déclaré.

Il a souhaité une nouvelle loi fédérale régissant la pratique de l'avortement, mais il a admis qu'une telle législation sera impossible si les députés n'acceptent pas certains compromis.

Les députés conservateurs et libéraux sont divisés au sujet de l'avortement. Certains favorisent les droits du foetus, d'autres le droit de la femme à choisir, et la majeure partie se situe à peu près entre les deux.

Il y a un an, le gouvernement a sondé la Chambre en demandant aux députés de se prononcer sur différentes options à ce sujet. Aucune des options présentées n'a recueilli de majorité.

Cette fois-ci, les députés devront se rencontrer et discuter afin d'en arriver à un compromis, a affirmé M. Gérin.

**La compagnie d'assurance-vie Desjardins n'aura pas à payer l'indemnité de 16 000 \$ réclamée par la veuve d'un drogué mort d'une dose massive de cocaïne**

MONTREAL (PC) — La compagnie d'assurance-vie Desjardins n'aura pas à payer l'indemnité de \$16,000 réclamée par la veuve d'un drogué mort d'une dose massive de cocaïne car il s'agit, non d'une mort causée par un accident, mais des conséquences d'une intoxication volontaire à la cocaïne qui ont... accidentellement entraîné la mort.

Telle est la décision rendue, hier, par le juge Jean Frappier, de la Cour supérieure, qui a débouté la demanderesse de sa réclamation.

L'autopsie a révélé que le défunt, âgé de 34 ans, faisait un usage abusif de cocaïne qui a causé un œdème pulmonaire.

«Les constatations de l'autopsie, précise le pathologiste, semblent dans l'ensemble orienter vers un individu qui a fait un usage abusif de la cocaïne, jusqu'à en mourir.»

Selon les termes même de la police, la mort doit résulter uniquement de l'action soudaine et imprévue d'une cause extérieure.

Il faut donc considérer si la cause de la mort est accidentelle et non pas s'il s'agit d'une mort accidentelle, ce qui n'est pas du tout la même chose. «Je crois, fait remarquer le juge Frappier, que la

défenderesse a confondu décès accidentel... et cause accidentelle d'un décès.»

«En d'autres termes, poursuit le juge, la victime n'avait sûrement pas l'intention de se suicider. Elle n'a donc pas voulu sa mort, mais devait prévoir les conséquences néfastes de son habitude de la cocaïne et les risques d'une intoxication aigue pouvant provoquer sa mort.

Dans la présente cause, selon la preuve offerte, il y a lieu de considérer que le défunt était narcomane, qu'il s'est volontairement injecté une dose de cocaïne, laquelle lui a été fatale. Il faut présumer qu'il possédait toutes les facultés d'un homme raisonnable pour apprécier les dangers de l'usage immodéré de la cocaïne.

Il faut donc conclure que le fait qu'il ait volontairement absorbé une dose de cocaïne qui a provoqué sa mort enlève aux causes de cette mort le caractère accidentel exigé par les termes de la police d'assurance.

La consommation de cocaïne qui a entraîné la mort était volontaire et délibérée. La demanderesse ne peut donc établir que la cause de la mort peut ainsi avoir été accidentelle.»

**FAMILLE DES POTENTILLES**

- \* Idéal pour rocaille, haie et façade de maison
- \* arbuste nain de 2 à 3 pieds de hauteur
- \* floraison de juin à novembre
- \* couleur jaune, blanc ou rouge
- \* selon la variété emplacement ensoleillé de préférence
- \* peuvent être plantés toute l'été

Sur présentation de ce coupon, obtenez \$4.00 de rabais sur l'achat d'un plan de potentille à prix régulier \$13.95.  
 Valable jusqu'au 20 août 1989.

**la tribune**  
 Pour plus d'informations, communiquez avec nous.

2480 King Est. Fleurimont 564-0044  
 4600 boul. Bourque Rock Forest 564-7884  
 989 Child Coaticook 849-7934

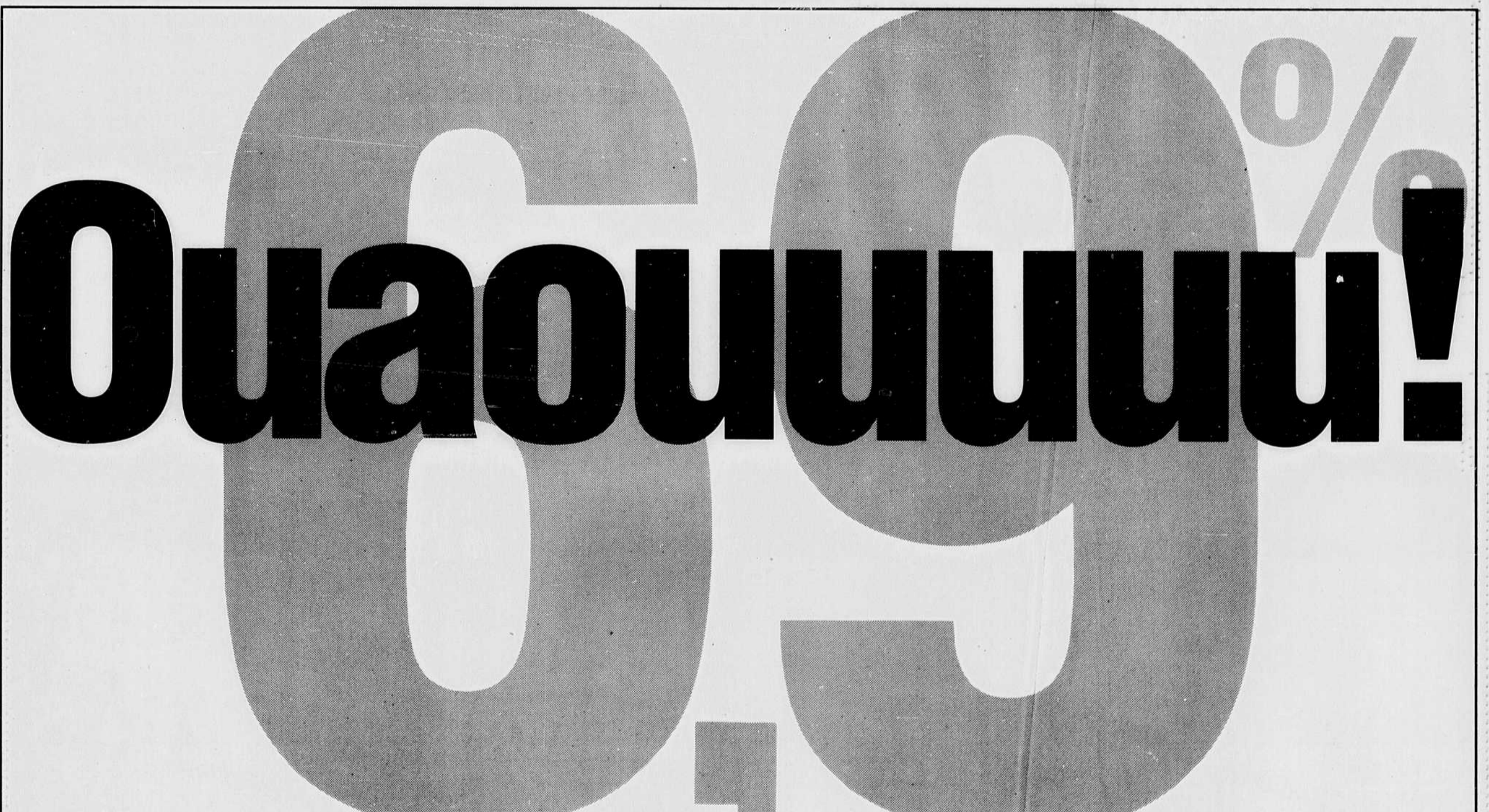
**Gagnon BOTANIX**  
 LES EXPERTS-CONSEILS

*Le conseil jardin*

**LA NOUVELLE TRADITION À SHERBROOKE**

DÉCOUVREZ L'AMBIANCE AUTHENTIQUE... SAVOUREZ PLEINEMENT LA DÉTENTE ET LAISSEZ-VOUS TENTER PAR NOTRE SPÉCIALITÉ: LE SMOKED MEAT DIGNE DES VÉRITABLES CONNAISSEURS.

**TAVERNE ALEXANDRE**  
 LA PETITE TAVERNE Traditionnelle  
 ANGLE ALEXANDRE ET GALT



TAUX DE CRÉDIT FIXE DE 6,9%. TERME DE 48 MOIS. AUCUN MONTANT LIMITE.\*

Offrez-vous au plus tôt une **Buick Regal**, une **Pontiac Grand Prix** ou une **Oldsmobile Cutlass Supreme** toute neuve, car avec un tel taux à un tel terme il n'y a rien de tel!



Ça, c'est GM aujourd'hui

\*Le taux de crédit de 6,9% est applicable à tous les modèles neufs 1989 et 1988 des Regal, Grand Prix et Cutlass Supreme (modèles «W» à traction avant seulement) achetés à partir du stock du concessionnaire à compter du 26 juillet 1989. L'offre est d'une durée limitée et est en vigueur pour les achats au détail seulement. Les modèles commandés à l'usine, pour les parcs et les contrats de location au détail ne sont pas admissibles à cette offre. L'acheteur sera tenu de payer les taxes de vente applicables, y compris la taxe fédérale d'accise, les frais d'immatriculation et de transport applicables au moment de l'achat. L'offre est réservée aux acheteurs au détail admissibles qui financent leur achat pour une durée maximum de 48 mois auprès de GMAC. Toutes les demandes de crédit devront être approuvées par GMAC. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Cette offre peut s'appliquer au montant d'achat total du véhicule et peut être combinée aux autres offres présentement en vigueur.

### La situation ne s'améliore pas dans les hôpitaux

MONTREAL (PC) — La situation ne s'améliore pas dans les hôpitaux du Québec où le refus des infirmières de faire du temps supplémentaire touchait, hier, huit hôpitaux qui ont dû fermer 174 lits. Et la situation risque de s'envenimer d'ici la fin du mois.

Malgré les vacances, les infirmières suivent majoritairement le mot d'ordre lancé depuis vendredi dernier, selon Lucille Auger, porte-parole de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, (FIIQ).

L'impact de ces moyens de pression n'est pas très grand en ce moment, mais ces fermetures viennent alourdir les conditions dans le réseau hospitalier: 2,800 lits sont déjà fermés pour les vacances, en plus d'une centaine de fermetures découlant de la pénurie des infirmières, selon Michel Cléroux, porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec.

Le refus des infirmières de faire du temps supplémentaire se fera beaucoup plus sentir à l'automne, estime M. Cléroux.

D'autant plus que les interventions chirurgicales reportées par les fermetures de lits se feront à l'automne. Et toujours selon M. Cléroux, les Québécois préfèrent se faire opérer à cette saison plutôt qu'à l'été.

Les protestations des infirmières se font particulièrement sentir dans la région de Montréal, où l'on trouve cinq des huit hôpitaux touchés. A l'extérieur de Montréal, l'hôpital d'Arthabaska a fermé 38 lits, Saint-François d'Assise à Québec en a fermé 30 et l'Hôtel-Dieu de Roberval, 10.

Depuis avant-hier, les syndicats tiennent des assemblées pour informer leurs membres des démarches entreprises par la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec. Mais la décision de déclencher une grève générale, qui serait illégale en vertu de la loi régissant le secteur de la santé, ne sera prise que le 24 août prochain, lorsque les membres de la fédération se prononceront par référendum.

### Bases militaires: surveillance accrue

MONTREAL (PC) — Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ont été avisés de porter une attention toute spéciale aux bâtiments des Forces canadiennes après qu'un attentat mineur à la base du 4e bataillon du Royal 22e régiment, situé à l'angle des rues Saint-Grégoire et Christophe-Colomb, à Montréal, eut été revendiqué par un groupe de soi-disant néo-felquistes: la «cellule Leclerc».

C'est ce qu'a laissé entendre, hier, le lieutenant Pierre Généreux, de la police de la CUM.

Vers 2 h 30 dans la nuit de lundi à mardi, les policiers ont remarqué qu'on avait mis le feu à une porte donnant sur le toit de la caserne à l'aide d'un bidon d'essence. Les flammes ont été rapidement maîtrisées et n'ont pas eu le temps de se propager au reste du bâtiment.

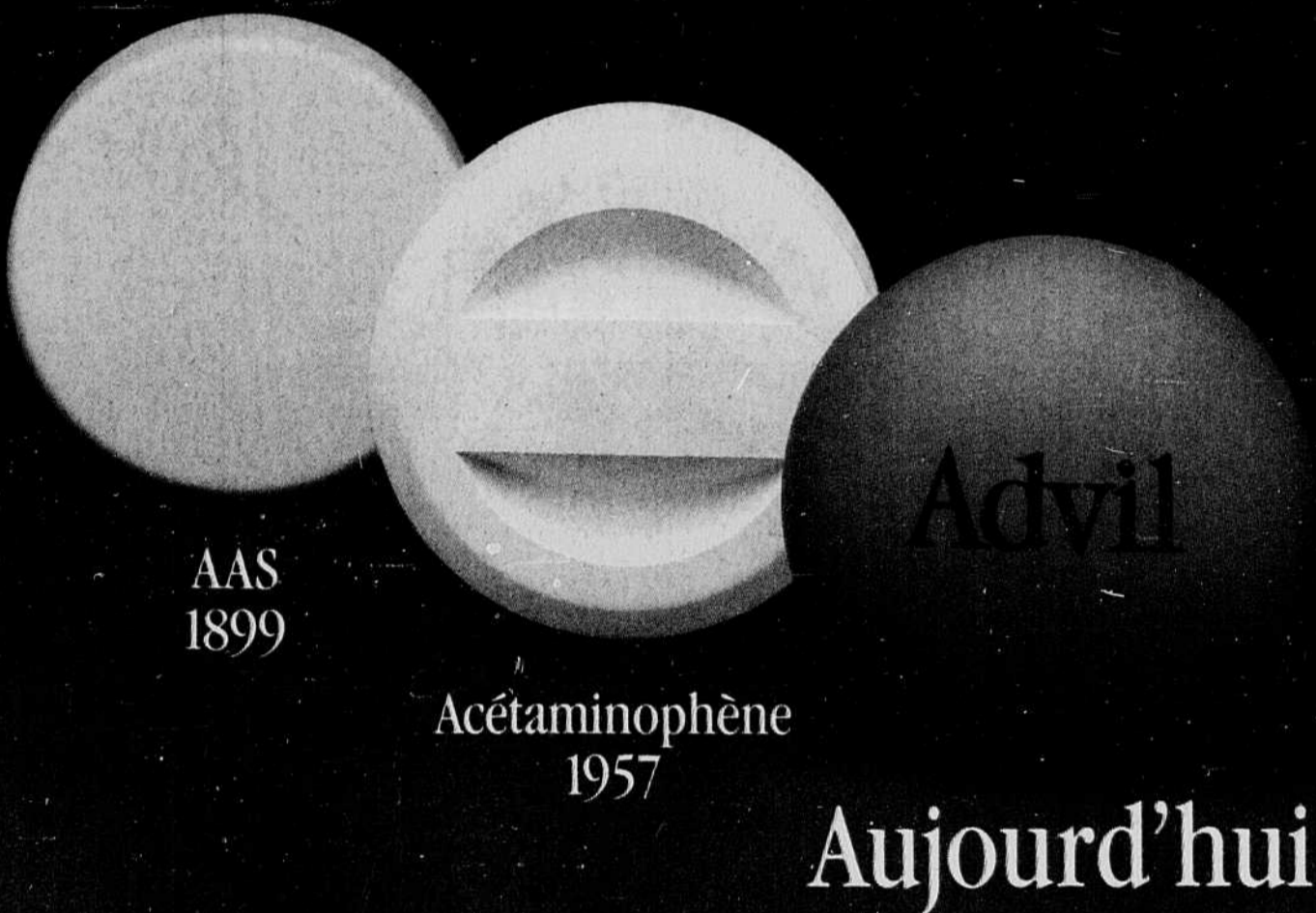
De petits graffitis ont aussi été peints à la peinture jaune sur une fleur de lys de ciment, devant la caserne, ainsi que sur un muret, à l'arrière du bâtiment.

L'incident, somme toute mineur, n'avait pas été rapporté à la presse. Cependant, plus tard ce jour-là, un interlocuteur anonyme a alerté les médias et indiqué au quotidien La Presse, qu'on avait laissé un communiqué dans une poubelle de la station de métro du Champ-de-Mars.

Le communiqué spécifie que l'attentat de la rue Saint-Grégoire est l'oeuvre d'une nouvelle cellule du Front de libération du Québec (FLQ), la «cellule Leclerc», qui entendait ainsi marquer le premier anniversaire de la mort de Félix Leclerc.

MAINTENANT ICI!

# Les meilleures nouvelles depuis plus de 30 ans dans le domaine des analgésiques sans ordonnance.

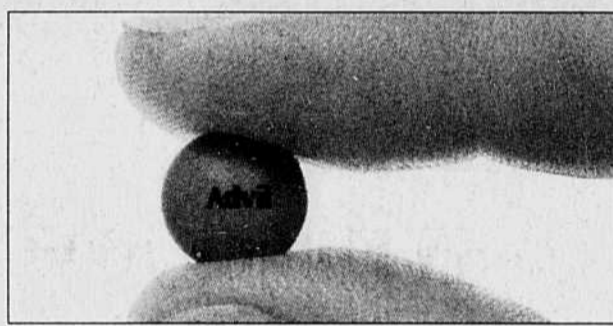


Voici une toute nouvelle génération d'analgésique sans ordonnance.

Advil ne ressemble en rien à tout ce que vous avez déjà acheté auparavant. Le nouveau comprimé Advil est essentiellement composé d'ibuprofène. Depuis 1957, il est le tout premier analgésique à ne pas nécessiter d'ordonnance; il est nettement différent des autres de sa catégorie et soulage vraiment de façon efficace la douleur.

Maintenant au Canada sans ordonnance.

L'ibuprofène a été prescrite plus de 130 millions de fois dans le monde entier. Ce médicament porte le nom d'Advil et se trouve maintenant sans ordonnance au Canada. Aux États-Unis, Advil est actuellement l'analgésique sans ordonnance qui gagne le plus en popularité.



Bien souvent, un seul comprimé suffit.

Advil est le choix contemporain pour soulager: maux de tête, muscles endoloris, maux de dents, douleurs menstruelles, douleurs arthritiques mineures ou pour diminuer le taux de fièvre. De fait,



Advil est si efficace que bien souvent, un seul comprimé suffit. Sans oublier qu'Advil dérange moins l'estomac que l'AAS.

Demandez Advil à votre pharmacien. Une toute nouvelle génération d'analgésique sans ordonnance.

2 \$ CECI N'EST PAS UN BON DE MAGASIN. 2 \$

**Obtenez 2 \$ de rabais avec Advil.**

**Advil**

Pour recevoir 2 \$ par chèque, vous n'avez simplement qu'à procéder de la façon suivante: 1. Achetez 2 boîtes, n'importe lesquelles sauf celles de 8 comprimés ou caplets. 2. Envoyez cette formule dûment remplie accompagnée du côté de la boîte sur lequel apparaît le symbole CUP à Rabais en argent ADVIL, C.P. 9419, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick E2L 4W8. Cette offre n'est valable qu'au Canada seulement et est limitée à un remboursement par foyer, groupe ou organisation. Seules les demandes suffisamment franchies et renfermant une preuve d'achat seront honorées. Veuillez allouer de 4 à 6 semaines pour le retour. L'offre se termine le 30 juillet 1990.

Nom: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Ville: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Suivre la posologie. \*On peut maintenant se procurer de l'ibuprofène sans ordonnance.

## ...il n'y a rien comme l'original

Modèle RFQ 162  
Lampe suspendue en verre  
1 x 50 watt, L. 8"  
Transformateur inclus  
Disponible en Blanc, Noir et  
maintenant en Laiton Poli (RFQ 167)

**86<sup>95</sup>**

Modèle RFQ 161  
Lampe suspendue en verre  
1 x 50 watt, L. 16"  
Transformateur inclus  
Disponible en Blanc, Noir et  
maintenant en Laiton Poli (RFQ 166)

**99<sup>95</sup>**

Modèle RFQ 193  
Lampe suspendue en verre  
3 x 50 watt, L. 22"  
Transformateur inclus  
Fil 8' longueur  
Disponible en Blanc, Noir et  
maintenant en Laiton Poli  
(RFQ 196)

**254<sup>95</sup>**

Approuvé C.S.A.  
Complètement assemblé  
Ampoule Halogène incluse  
Protecteur d'ampoule

Modèle RFQ 190  
Lampe suspendue en verre  
2 x 50 watt, L. 25"  
Transformateur inclus  
Disponible en Blanc, Noir et  
maintenant en Laiton Poli (RFQ 191)

**189<sup>95</sup>**

Modèle RFQ 171  
Lampe plafonnier  
3 x 50 watt, L. 13"  
Disponible en Blanc, Noir

**179<sup>95</sup>**

HALOGENE

la vente se termine le 31 août 1989

**GRATUITES**

Ampoules HALOGENE

100 Belvédère N., Sherbrooke  
Tél.: 569-9476

LES ENTREPRISES  
**UNION**  
ELECTRIQUE LTEE

Heures d'ouverture  
Lun. à Mar. 8h30 à 17h00  
Jeu. et Ven. 8h30 à 21h00  
Sam. 9h00 à 17h00

STATIONNEMENT GRATUIT  
LIVRAISON GRATUIT